



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE

CORSICA SOLE

LE DÉFI DU STOCKAGE

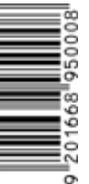
P5 À 7



1,60€

JEAN CHIORBOLI
LA LANGUE CORSE
(MODERNE)
EST-ELLE SEXISTE? P24

ÉDITO P3 • OPINIONS P4
SOCIÉTÉ P8
CONJONCTURE P10
BRÈVES P 20 • AGENDA P21
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CORSE PISCINE POLYESTER

Votre rêve
accessible

www.corsepiscine.com

06 43 73 07 40

SOMMAIRE À LA UNE

CORSICA SOLE

LE DÉFI DU STOCKAGE P5 À 7



OPINIONS

SOCIÉTÉ **DIAGNOSTIC SÉCURITÉ POUR LA CAB**CONJONCTURE **UNE REPRISE POUSSIVE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

VIE PRATIQUE **LES PIÈGES À ADO DU WEB**LINGUA **LA LANGUE CORSE (MODERNE) EST-ELLE SEXISTE?**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P20

P21

P22

P24

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétaire Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Era a Corsica

Uso mondu era quì... L'hà cantatu com'è nimu altru, cù una voci, un cori è un'anima impastata da ssi lochi di Cursichella. Petru Guelfucci hà raghjuntu i stelli calchi ghjornu fà è soca ch'ellu ùn avarà micca persu tempu pà fassi belli cantati cù certi cumpagni spariti nanzì à ellu è ricuccati di quilli putenti. Da quassù, vighjarà senza dubbitu pussibili nant'à tutti i soi, afflitti da ssu dolu, ma dinò nant'à un'isula ch'ellu tinia tantu cara. Da i primi passi à a surtita di l'adolescenza incù Canta u Populu Corsu à u principiu di u sittanta, fin'à l'ultimi annati nant'à a so strada di sulistu, Petru Guelfucci avarà resu fieru più d'un Corsu, sublimendu ogni testu, ogni meludia com'ellu n'avia u sicretu. Da favvi trimà. Qual'hè ch'ùn hà mai cantichjatu una di i so canzoni à u minimu una volta? Hè statu dinò un imbasciatori maiò aldilà di i nostri cunfini, ch'ellu sighi in Francia o puru à u stranieru. Basta à amintà u Québec, induva u Buzincu era una vera star. U rughjону d'America di u Nordu ùn s'hè mai scurdatu di billissimi cuncerti pà ssi cuntrati, dopu avè cunnisciutu u cantadori corsu grazia à u dischettu «Corsica», vindutu quallà à parechji decini di millai d'esemplarii. Postu ch'ì si tratta d'affari internaziunali, c'hè bisognu di ramintà ch'ellu hè statu ancu à l'urighjini di a dimarchja di scrizzioni di u cantu in paghjella à u patrimoniu culturali immateriali di l'umanità à l'Unesco. Tamanta opara! Eppure, era omu simplici, sinceru, francu è di stintu, ch'ì era dinò impignatu assai inde a vita di u so paesi di Sermanu, induv'ellu era arradicatu tali un castagnu di parechji centinai d'anni. Un paisanu com'ellu si ni vedi di menu in menu, un Corsu tali a so isula ch'ellu dipinghjia ind'è a so canzona a più famosa: «Calma, dolce cum'agnella, generosa è accugliente. Si rivolta è si ribella s'omu disprezza a so ghjente.» Cù a so partenza, hè una parti di noi tutti, quilla ch'ì ci dava spiranza, ch'ì ci facia alzà è ch'ì ci assicurava ch'ì si n'hè andata. Addiu o Pè... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

L'8 d'uttrovi, si n'hè andatu Petru Guelfucci, è a tuittos-fera corsa ùn parlava chè di 'ssa nutiziaccia. Mais si la réaction des twittos corses, connus et inconnus, n'avait rien



de bien surprenant tant le chanteur aura marqué de son empreinte plus de 40 ans de l'histoire de l'île, on a pu noter les hommages, concis ou dithyrambiques, de médias hexagonaux et étrangers. Parmi les gros poissons, Le Figaro a réagi dès l'annonce de la disparition, suivi du Monde,

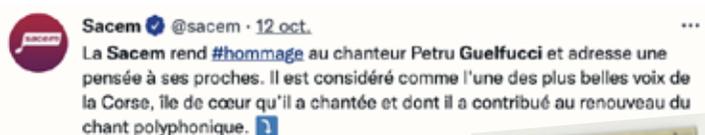


nettement plus sobre. Pas vraiment inattendus non plus les hommages venus du Québec, où l'homme de Sermanu

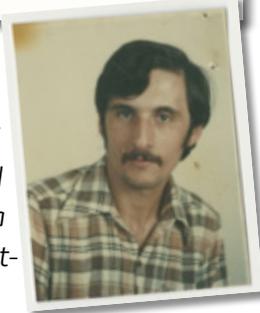


avait su conquérir un public, au point d'y décrocher un disque d'or en 1993. On notera au passage que bien peu des médias français prennent la peine de souligner le rôle de militant culturel et politique du disparu.

On aura gardé pour bonne bouche la réaction de la Sacem, déplorant la mort de Petru Guelfucci le 12 octobre,



le jour de ses obsèques, dans un tw illustré d'une vieille photo visiblement dégrafée d'un formulaire. Un gag qui aurait sans doute fait rire le principal intéressé, dont le cœur, l'humour et la gentillesse seront tout autant regrettés que la voix et l'œuvre. ■ EP



HUMEUR

Que fais-tu, Mark ?

Après presque 18 ans de bons et loyaux services qui ont permis à de vieux amis de l'école primaire de se retrouver des années plus tard dans un groupe de neurchi de Tintin, après avoir demandé à la moitié des habitants de la planète de se verser un seau d'eau glacée sur la tête, après avoir déclenché le printemps arabe ou encore porté deux présidents américains à la Maison Blanche, Facebook, création tentaculaire du génie adolescent Mark Zuckerberg, montre des signes de fatigue. La panne de plusieurs heures qu'a connu le réseau social au début du mois d'octobre a laissé des millions d'utilisateurs, les yeux fixés sur leurs écrans, à «scroller» continuellement un «mur» impossible à actualiser. Faut-il voir là le signe d'une entrée dans la majorité et l'âge adulte pour le réseau social le plus populaire du monde et la fin de son innocence ? Il faut dire qu'à l'approche de ses 18 ans, le monde entier demande à Facebook et à son créateur de prendre leurs responsabilités et les accusations pleuvent comme sur un ado en pleine crise auquel on dresserait la liste de ses méfaits : manipulation et mise en avant de certains sujets d'actualité, évasion fiscale, collectes de données privées, écoutes de conversations à des fins publicitaires, suppression de contenus dans certains pays, addictions... Ces dernières semaines, une lanceuse d'alerte, ancienne employée de la firme californienne, est allée expliquer devant les sénateurs américains que l'entreprise «trahissait la démocratie». Une question se pose alors. Mark, que fais-tu ? Toi à qui, sans méfiance, nous avons confié nos photos de vacances, les prénoms de nos animaux, à qui nous avons donné sans concession nos idéaux politiques, toi à qui nous avons consacré de notre temps devant l'écran, sans rien attendre d'autre en retour que quelques likes et pouces levés. Faudra-t-il toi aussi te quitter, comme nous avons déserté voilà près de quinze ans tes ancêtres MSN ou My Space ? Ainsi va le monde... et ce n'est certainement pas ta faute ? ■ **Christophe GIUDICELLI**

CORSICA SOLE



Dans l'esprit de la COP21 et du Grenelle de l'environnement, aller vers une production d'électricité reposant sur les énergies renouvelables (ENR) est un objectif majeur.

Corsica Sole, avec ses parcs et ses équipements photovoltaïques, est le premier producteur d'électricité indépendant de Corse.

Le groupe présentait, le 8 octobre, sa centrale de stockage installée à Prato di Giovellina.

C'est un des premiers exemples à l'échelle de la France.

Il vise à offrir plus de flexibilité au réseau électrique et à faciliter le développement d'une énergie qui, pour notre île, serait moins dépendante du fioul (ou, idéalement, du gaz).



Photos Claire Giudici

Paul Antoniotti, Michaël Coudyser et Magdalena Nion

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promulguée le 17 août 2015 prévoit que le palier des 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité devrait être atteint dès 2030. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) Corse portait sur la période 2019-2023. Elle doit être renégociée pour aborder la période 2024-2028 mais elle va dans ce sens et propose qu'à l'horizon 2050, la Corse soit autonome au plan énergétique. Selon les chiffres d'EDF Corse [2019] le mix énergétique insulaire s'équilibre entre le thermique (fioul lourd ou léger) pour 41,7 %, l'interconnexion avec la Sardaigne pour 30,7 % et les énergies renouvelables pour 27,6 %. Au sein des énergies renouvelables, l'hydraulique représente 17,4 %. Les 9,3 % restants se partagent très inégalement entre le photovoltaïque, majoritaire, et l'éolien. Si le parc éolien semble stagner, la Corse voit se développer les parcs photovoltaïques. Cependant, les ENR apparaissent encore - comme le souligne d'ailleurs EDF Corse sur son site - sujettes à de trop importantes fluctuations pour être fiables. Elles imposeraient une nécessaire compensation par du thermique. La LTECV insiste cependant sur l'importance de lever les verrous technologiques dans ces domaines encore nouveaux. Ainsi les R & D [recherche et développement] sont-elles encouragées par la loi. Dans ce domaine, Corsica Sole s'impose comme un leader : sa centrale de stockage d'énergie renouvelable - principalement solaire dans ce cas de figure - a été inaugurée à Pratu di Giovellina. C'est la première à fonctionner sur le territoire français. Sa jumelle sera inaugurée dans le courant du mois à La Réunion. Elle permet de stabiliser la production en emmagasinant ce qui a été produit dans la journée pour le redistribuer le soir, au moment du pic de consommation, limitant ainsi le recours aux énergies fossiles.

« Notre objectif était d'apporter une réponse dans les ZNI

(zones non interconnectées) que sont les îles ou dans des régions comme la Guyane, elle aussi isolée énergétiquement, explique Paul Antoniotti, président de Corsica Sole. Le coût de l'électricité, majoritairement produite par des centrales thermiques, y est supérieur à celui du continent alors que d'autres solutions sont possibles. Elles s'avéreront bénéfiques tant au plan environnemental qu'économique et visent à une forme d'indépendance énergétique. Notre centre de stockage autonome est une des solutions. D'ailleurs, quand nous avons candidaté à un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie [CRE], notre concept a été retenu. » Il faut dire que l'entreprise, née en 2009 de la volonté de deux jeunes ingénieurs, Paul Antoniotti et Michaël Coudyser (qui en est aujourd'hui le directeur général), a fait du chemin et su imposer son expertise. Premier producteur d'énergie indépendant de Corse, elle devient aussi le premier exploitant de stockage d'énergie sur le sol français et emploie maintenant une centaine de personnes parmi lesquels de nombreux anciens étudiants de Paoli-tech, l'école d'ingénieurs de l'Université de Corse, spécialisée dans les énergies. Elle a des bureaux en Corse, à La Réunion, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique mais aussi à Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille. Elle a remporté l'appel d'offres pour l'installation de « panneaux bifaciaux » inédits dans les Vosges, en Meurthe et Moselle, dans le Loiret et les Landes. « L'innovation fait partie de notre ADN, poursuit Paul Antoniotti. Corsica Sole est en recherche permanente de nouvelles solutions technologiques au service de la transition énergétique ; nous avons été les premiers à développer des parcs photovoltaïques avec stockage, comme celui de Giurone, en bordure du Golo, sur la commune de Prunelli di Casacconi. À travers notre filiale Driveco, nous avons installé en Corse (Bastia et Ajaccio) nos Parasol, deux



Site de Giurone panneaux photovoltaïques et stockage

stations de recharge pour voitures électriques entièrement solaires et interconnectées entre elles. Parce qu'il est effectivement dommage que des voitures électriques soient rechargées à partir d'une électricité provenant des énergies fossiles.» Tout ceci a un coût. Pour poursuivre son action et accélérer son changement d'échelle tout en conservant un actionariat majoritaire, Corsica Sole a ouvert son capital à Mirova, la filiale dédiée aux énergies renouvelables du groupe Natixis Investments Managers.

Quant au fonctionnement concret de la centrale de Prato di Giovellina, il est assez simple à comprendre. «Les énergies renouvelables comme le soleil et le vent sont disponibles gratuitement. Mais elles présentent le défaut d'être intermittentes, voire fatales : la production peut brutalement être stoppée. Il suffit qu'un nuage passe devant le soleil pour que tout s'arrête, même en journée, explique Michel Coudyser. Leur fonctionnement est exactement le contraire de celui des centrales nucléaires, très stables. C'est cet aspect fatal que craignent les gestionnaires d'énergie. Si elles représentent plus de 30 % de leur production totale, les situations peuvent devenir difficiles à gérer, dans la mesure où il leur faudra tout de même faire face à la demande.» D'où l'importance la centrale de stockage. Construite en lien avec le groupe Tesla qui en assure la maintenance, installée sur un terrain de quelque 300 m² loué en bail emphytéotique à un particulier, elle se compose de quatre conteneurs dans lesquels se trouvent des racks de batteries lithium-ion. Couplées à des onduleurs et des transformateurs, elles se chargent et envoient le courant dans le réseau à la demande. Leur durée de vie est longue, mais elles peuvent être changées en cas de nécessité et Tesla en assure le recyclage. «Non seulement nous pouvons ainsi pallier l'intermittence des énergies renouvelables et réinsuffler dans le réseau aux heures de pointe, mais notre centrale, d'une puissance de

10 MW/h - soit l'alimentation d'une ville comme Corte pendant 2 heures au plus fort du pic de consommation - contribue à en assurer la fiabilité en y maintenant la fréquence et la tension.» Ces unités sont pilotées par un logiciel également développé par Corsica Sole : l'EMS [energy management systems - système de management d'énergie] dont le centre d'exploitation pour toute la France est à Bastia. Il peut obéir au gestionnaire d'énergie mais aussi détecter des fluctuations sur le réseau. «Il est apte à apporter une réponse dans un délai de l'ordre de la milliseconde, poursuit-il. Et si on aborde la question du coût de ce type d'énergie, il est bien moins important et bien plus vertueux que celui des énergies fossiles. Pour construire ce site, nous avons investi 7 millions d'euros pour une durabilité d'au moins 25 ans. Le coût du KWh est autour de 6 centimes d'euros contre plus de 40 centimes pour du fioul. Une superficie de 10 km² [1000 hectares] équipée en parcs photovoltaïques avec centrales de stockages pourrait permettre de produire autant que le Vazzio. Quant à nos panneaux photovoltaïques, ils répondent aux normes désormais imposées par l'Europe : leurs composants peuvent être entièrement isolés et recyclés. De plus, un contrat est passé et déjà financé pour qu'au moment de leur retrait ou de leur changement, ce recyclage soit effectif.» Alors pourquoi ne se crée-t-il pas davantage de parcs solaires ? «Parce que leur installation répond à des normes strictes inscrites dans le Code de l'urbanisme, qu'il faut que la zone soit constructible, soit de préférence une ancienne friche industrielle ou un terrain pollué, et en Corse il n'y en a pas beaucoup, et qu'ils correspondent à une attente de la Commission de régulation de l'énergie dont la mission est, notamment, d'analyser les besoins et de réguler la concurrence sur le marché de l'énergie français.» Alors, pour Corsica Sole, l'objectif est d'atteindre la puissance d'1GWh d'ici 2028. ■ Claire GIUDICI

DÉLINQUANCE

DIAGNOSTIC SÉCURITÉ POUR LA CAB



Fin septembre, la communauté d'agglomération de Bastia (Cab) a présenté son diagnostic sécurité. Une étude pour mieux connaître et appréhender les actes de délinquance perpétrés sur le territoire des cinq communes (Bastia, Furiani, Ville di Pietrabugno, San Martino di Lota et Santa Maria di Lota) et ainsi pouvoir les prévenir.

« Il y a un niveau très limité de problèmes sur le territoire de la communauté d'agglomération de Bastia ». C'est en ces termes que Laurent Muchielli, sociologue spécialiste des questions de délinquance, a introduit le rapport qui lui a été commandé par les élus de la Cab. Une étude et surtout des données chiffrées qui se basent sur « les statistiques administratives, le comptage de l'activité des services de police et de gendarmerie, l'analyse de dossiers et rencontres avec les acteurs institutionnels, associatifs et scolaires ». Ville centre de l'agglomération, mais aussi la plus peuplée avec ses 45 000 habitants, Bastia enregistre à elle seule 80 % des actes de délinquances. Le reste se concentre plus au sud, sur la commune de Furiani, et les statistiques sont très limitées sur les trois communes du nord, si bien que la plupart des chiffres avancés par Laurent Muchielli se concentrent principalement sur ces deux villes. « Une délinquance dominée par les atteintes aux biens » souligne le sociologue. En effet sur les deux communes en 2019 (les chiffres pour l'année 2020, en forte baisse, sont forcément impactés par la crise de la Covid-19 et les confinements successifs et sont donc peu révélateurs du phénomène), 226 destructions et dégradations ont été enregistrées, dont 143 destructions de véhicules. « Destructions de véhicules qui peuvent avoir plusieurs causes possibles, de la fraude à l'assurance à la mise à feu d'épaves, en passant par la vengeance » explique l'auteur du rapport. Les vols simples sur particuliers enregistrent près de 238 signalements auprès des services de police. Les coups et blessures, qui englobent plusieurs formes, de la simple bagarre au lynchage en règle, ont concerné 196

affaires en 2020. Parmi les autres faits de délinquance, la ville de Bastia et la commune de Furiani ont enregistré, toujours en 2019, 57 cambriolages, 87 vols de voitures ou moto (Bastia seulement) ou encore 168 cas de violences verbales. Dans ce rapport qui se veut le plus exhaustif possible, il est également fait mention des délits routiers. Un peu plus de 400 sont recensés chaque année et concernent très majoritairement la conduite sous l'emprise de l'alcool, le défaut de permis de conduire, d'assurance et le délit de fuite.

Si les statistiques ci-dessus s'intéressent particulièrement à ce que nous pouvons appeler « la petite délinquance », l'auteur du rapport évoque également les faits les plus graves : zéro tentative d'homicide en 2019, 3 vols à main armée, 25 ports d'armes prohibés. Des statistiques, petite délinquance comprise, qui s'avèrent très en deçà de ce qui est constaté dans les agglomérations de même taille sur le continent.

Dans la catégorie des crimes et délits les plus graves, ce sont les chiffres sur les violences sexuelles qui ressortent le plus. En 2018, Bastia et Furiani ont enregistré 28 cas dont 18 sur mineurs. En 2019, 37 cas dont 14 sur mineurs et en 2020 50 cas dont 32 cas sur mineurs. Une augmentation des signalements à mettre en perspective avec les mouvements I Was Corsica et une libération de la parole sur les agressions et atteintes sexuelles qui s'est faite plus forte ces dernières années.

Une mise en avant également des violences conjugales et intrafamiliales, avec 129 cas signalés aux services de police et gendarmerie en 2019 et 117 en 2020. Ici, les confinements n'ont pas eu d'effet sur les chiffres et si les signalements aux autorités ont certes baissé, les associations ont enregistré une aug-

Des statistiques, petite délinquance comprise, qui s'avèrent très en deçà de ce qui est constaté dans les agglomérations de même taille sur le continent.



Photo JE

mentation de ce type de situation; 75 % des violences conjugales sont des coups et blessures, 20 % des menaces. Les femmes sont, comme souvent, les plus victimes de cette forme de violence; 85 % d'entre elles sont de nationalité française et âgées de 25 à 45 ans. Un tiers d'entre elles résident à Bastia et sont en situation de précarité. Cinq viols et trois abandons d'enfants ont été signalés entre 2019 et 2020.

En s'intéressant au profil des victimes mais aussi des délinquants, l'étude réalisée par Laurent Muchielli souhaite tordre le cou à certains clichés tenaces sur une délinquance qui serait importée de l'extérieur. Usage de stupéfiants, coups et blessures ou encore les menaces sont le fait à 80 % d'hommes de nationalité française de plus de 18 ans.

La délinquance des mineurs est aussi prise en compte dans ce rapport, avec 62 affaires enregistrées en 2020, dont près de la moitié pour des vols et reste concentrée là aussi à près de 80 % sur Bastia. Au chapitre de cette délinquance juvénile, on retrouve la conduite sans permis, la consommation de stupéfiants ou encore des violences. Près de la moitié des auteurs sont originaires de l'île et dans 8 cas sur 10, il s'agit de garçons âgés de 16-17 ans. «Des délinquants plus âgés que leurs homologues continentaux» fait observer l'auteur du rapport qui relève également le fait que la consommation de stupéfiants et la destruction de biens «sont les deux principales formes de délinquances constatées sur le territoire de la Cab». Selon lui, 15 % des adolescents qui résident dans l'agglomération bastiaise ont expérimenté le cannabis, contre 39 % à l'échelle nationale et 8 % contre 21 % expliquent en être des consommateurs réguliers. Des chiffres qui, pour Laurent Muchielli, peuvent être sous-estimés en raison du «tabou» du cannabis dans les réponses qui lui ont été faites, certains jeunes n'osant pas dire la vérité.

Cette photographie de la délinquance sur l'agglomération bastiaise met en évidence une délinquance présente qui certes

trouble la tranquillité publique mais qui est dans son ensemble limitée: «*Nous ne sommes pas sur des phénomènes d'ampleurs comme dans les grandes métropoles*» et pas de violences urbaines ni de rodéos urbains, «*mais il y a une certaine densité*» avance François Ravier, préfet de la Haute-Corse.

Présent également pour cette restitution, le procureur de la République de Bastia Arnaud Viornery a tenu à rappeler le fait que: «*la justice intervient au dernier moment*», quand «*nous n'avons pas pu prévenir*». Il souhaite «*maintenir la délinquance à un niveau supportable*», en faisant observer au passage que «*tous les acteurs doivent prendre en charge cette thématique avant qu'elle ne déborde*».

Si le dossier de délinquance dans l'agglomération bastiaise n'est pas d'une intensité brûlante, les élus de la Cab se montrent décidés à s'en saisir. «*Nous avons réactivé le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance il y a un an*» explique Emmanuelle de Gentili, vice-présidente de la Cab, en charge de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance.

L'objectif est désormais de travailler avec les associations sur le terrain pour prévenir ces délits qui perturbent la tranquillité et le cadre de vie des habitants. Arnaud Viornery a notamment insisté sur le thème des stupéfiants: «*très présents, ils engendrent d'autres violences, ils marginalisent*». La Cab, l'Etat et plus d'une vingtaine d'associations devraient se retrouver dans les prochaines semaines autour de trois ateliers. Ils seront consacrés à la prévention de la délinquance et ses causes, aux violences conjugales, et à l'incivilité et aux addictions. L'objectif est de définir un plan d'action, mais tous sont d'accord pour mener un travail sur des fragilités existantes qui, indique le rapport, constituent des facteurs aggravants de la délinquance sur le territoire, comme par exemple la précarité, le chômage ou encore la qualité du cadre de vie et de l'environnement. ■ JE

REPRISE POUSSIVE EN CORSE

Publiée ce 10 octobre, une note de conjoncture régionale de l'Insee dresse le tableau, pour le 2^e trimestre 2021, d'une reprise difficile, avec un emploi insulaire qui accusait un léger repli, une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et, au seuil de la saison touristique, des embauches qui pâtissaient encore du manque de visibilité. Un trimestre sous le signe de l'incertitude.

Dans un contexte économique encore fragilisé par la pandémie de Covid-19, l'emploi salarié régional a légèrement faibli au 2^e trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent, se contractant de 0,2 %. Une inflexion qui semble infime, mais qui contrastait avec la progression des effectifs salariés au niveau national (+ 1,1 %). Dans une période jusqu'alors propice aux embauches saisonnières, l'emploi a par exemple marqué le pas dans le secteur de la fabrication de denrées alimentaires, boissons et tabac (- 0,1 %). Recul des effectifs également dans le tertiaire marchand hors intérim, (- 0,3 %), le secteur transport & entreposage (- 2,2 %), le commerce & réparations automobiles (0,9 %) et plus encore dans les activités immobilières (- 11 %). Quant au secteur de l'hébergement-restauration, en dépit des mesures de soutien et des dispositifs d'activité partielle, le redémarrage attendu de l'emploi n'y a pas eu lieu. Petite consolation toutefois, par rapport au 2^e trimestre 2019, l'emploi salarié total progressait de 0,9 %, avec 1000 créations. Pour autant, les effectifs demeuraient en retrait de 7,4 % dans l'hébergement-restauration par rapport à leur niveau d'avant crise. Le nombre d'heures rémunérées, qui permet d'estimer le niveau d'activité témoignait d'une faible activité en début de saison: tous secteurs confondus, la perte en Corse s'établissait à 11 % par rapport à la même période de 2019, contre 5 % au niveau national; avec un déficit d'heures rémunérées qui, en avril, s'établissait à 17 %, soit le double du niveau national, positionnant à nouveau la Corse en tête des régions les plus impactées, la perte se résorbant ensuite pour atteindre - 4 % en juin. Dans l'hébergement-restauration, le nombre d'heures travaillées s'est trouvé réduit de 39 % par rapport à son niveau de 2019, le recul atteignant 12 % dans la fabrication des denrées alimentaires-boissons et tabac, et 32 % dans la fabrication de matériel de transports tandis que le commerce cédait 10 % à son niveau 2019, soit le double de la moyenne nationale. Hors contrats d'intérim, les déclarations préalables à l'embauche

(DPAE) ont reculé de 6,5 % par rapport au 2^e trimestre 2019), avec un repli particulièrement sévère dans les secteurs fortement saisonniers en avril, où les intentions de recrutements étaient réduites de moitié par rapport à 2019 [- 51 %]. L'amélioration de la situation sanitaire en mai puis juin a cependant permis aux DPAE de se repositionner à + 26 %, indiquant un décalage dans le temps des recrutements saisonniers.

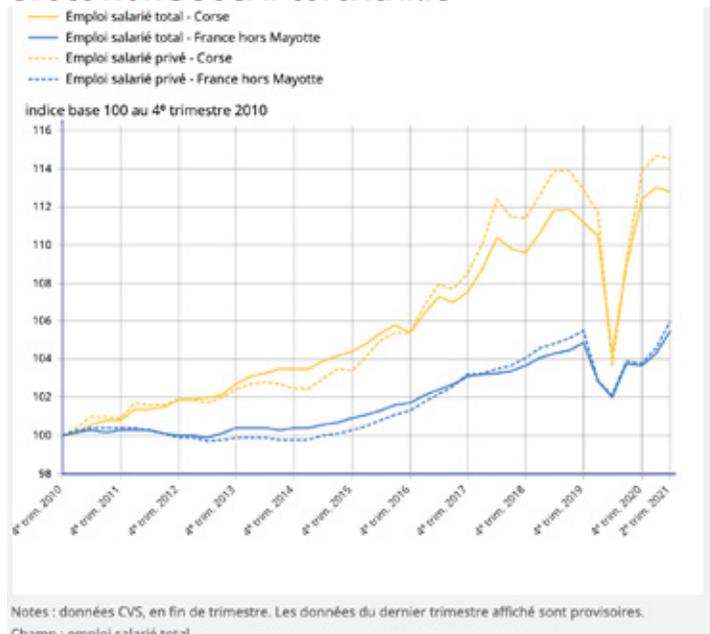
Ce 2^e trimestre 2021 a également été marqué par une forte augmentation du nombre des demandeurs d'emploi avec 23 090 personnes inscrites à Pôle emploi Corse et tenues de rechercher activement un emploi [catégorie A, B et C; données corrigées des variations saisonnières]; ce qui, par rapport au 1^{er} trimestre 2021, représentait une augmentation de 10,5 %, d'autant plus notable que le contexte national était marqué par une légère baisse [- 0,5 %]. Contrairement au précédent trimestre, le nombre de demandeurs inscrits en catégorie A, sans emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, progressait de 9,6 % traduisant la reprise effective de recherches actives d'emploi. La hausse trimestrielle des demandeurs d'emploi ABC concernait toutes les tranches d'âges et affectait davantage les femmes que les hommes. En outre, par rapport à la situation d'avant crise [2^e trimestre 2019], le nombre de demandeurs d'emploi ABC progressait plus rapidement sur l'île [+ 6,6 %] qu'au niveau national [+ 1,7 %].

Point positif toutefois, un regain de créations d'entreprises avec 1420 entreprises créées [données corrigées des variations saisonnières], soit une hausse de 3,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Mais cette dynamique masquait des disparités selon les secteurs d'activité: +16,8 % dans l'industrie, + 11,8 % pour les services, - 6,5 % dans la construction et - 11 % dans le commerce-transport-hébergement-restauration. Par rapport au 2^e trimestre 2019, les créations d'entreprises ont augmenté de 18,7 % en Corse, mais moins rapidement qu'au niveau national [+ 26,2 %]. ■ AN

NOMBRE DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE EN 2019, 2020, 2021



ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ





CONSTITUTION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 5 octobre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

ALLIANCE EXTREME SUD,

SIGLE : AES BY SOFIGEC 20,
SIEGE SOCIAL : Rue René Biancarelli, Porto-Vecchio [20137]

OBJET : L'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables ; Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 3000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Robert BATTISTI, demeurant 2, rue Général ABBATUCCI, Place Saint-Nicolas, 20200 Bastia

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PIETROSELLA en date du 4 octobre 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **LORENZO,**

SIEGE SOCIAL : Route de Pietrosella, Residence Valle d'Olmo, PIETROSELLA (Corse)

OBJET : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : Madame Florence LORENZO, demeurant Route de Pietrosella, Residence Valle d'Olmo, Pietrosella (Corse)

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 03

Ordre d'Avocats
NOMΩDOS
Société d'Avocats
10 boulevard Lundy - B.P. 2105
51074 REIMS CEDEX

PEDRA

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 6 octobre 2021 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée qui sera immatriculée au R.C.S. de AJACCIO, dénommée «**PEDRA**», au capital de 1.000 €, ayant pour objet la prise de participation dans toutes entités juridiques, par tous moyens, et sous quelque forme que ce soit, la gestion et l'acquisition desdites participations ; l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et tous droits portant sur ces valeurs ou titres ; l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en fixant la stratégie globale des filiales du groupe, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique et commerciale ; la coordination et le contrôle, notamment budgétaire, financier et stratégique, des sociétés du groupe ainsi formé ; la reddition à titre purement interne au groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ; la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

Son siège social est à AJACCIO [20000] - 9, rue de l'Archipel - Résidence « Les Grenadines ».

Son président est Charles CASANOVA, demeurant à AJACCIO [20000] - 9, rue de l'Archipel - résidence « Les Grenadines » - bâtiment A nommé pour une durée illimitée.

Son directeur général est Jacques CASANOVA, demeurant à MEUDON [92190] - 15, rue Georges Vogt, nommé pour une durée illimitée.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES :

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions ou transmissions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux entre associés. Toute autre cession ou transmission, volontaire ou forcée à quelque titre que ce soit ou sous quelque forme que ce soit, nécessite l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/10/2021, il est constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [EARL], Loi du 11 juillet 1985.

Forme : Civile

Dénomination :

EARL DU DOMAINE PULPI.

Associés Gérants :

M. ASENSIO Louis Antoine.

M. ASENSIO Rémy, demeurant Ld Pompugliani Soprane, 20270 Tallone.

Durée : 99 ans.

Apports : En nature.

Capital : 488.900,00 €, entièrement libéré.

Siège : Chez M. Asensio, Pompugliani Soprane, 20270 Tallone.

Clause d'agrément : Pour toute cession à des non associés.

RCS : Bastia.

N° 05

HOME HOTEL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Domaine A Funtana

20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pietrosella du 05/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **HOME HOTEL**

Siège social : Domaine A Funtana, 20166 Grosseto-Prugna

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, et la location meublée avec prestations de services para hôtelières, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Clémentine DEPO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEZZAVIA du 20 septembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **D.C. DISTRIBUTION**

Siège : ZI de Panchetta - 20167 Mezzavia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros

Objet : Négocier en gros, demi-gros, détail, la conception, la réalisation, la fabrication, de bougies, savons ou tout produit lessivier, insecticides et anti nuisibles.

L'achat, la vente de tous produits connexes et accessoires, ainsi qu'accessoirement l'exploitation directe ou indirecte en France comme à l'étranger de tous produits agricoles ou industriels, de tous fonds industriels et commerciaux, ainsi que toutes marques et brevets, et leur exploitation, tous objets connexes et accessoires, sans limitation et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières, pouvant s'y rattacher directement ou indirectement.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Dominique, Jean CASTINETTI, demeurant Lieu-dit Furellu - Ogliastrone - 20167 Afa

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 06 septembre 2021, à BORGIO (20290), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

DUMENICU

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'exploitation par voie de création, d'acquisition, d'apport ou de location gérance de tous fonds de commerce de restaurant, pizzeria, épicerie, débit de boissons, avec ou sans licence de 2e, 3e ou 4e catégorie.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Lieu-dit Paterno, 20290 Borgo.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur Christophe NOVELLA. Né le 19 janvier 1989 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Lieu-dit Paterno, 20290 Borgo

Transmission des actions - Agrément :

Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 30 SEPTEMBRE 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CHC HOLDING,**

SIEGE SOCIAL : C/O SCI JLCA, Route de Calenzana, ZA Cantone, Calvi (Corse)

OBJET : L'acquisition, la détention, la gestion, la cession de toutes participations dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur Christian CAMILLERI, demeurant Lieu-dit Musella, 20169 Bonifacio

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/09/2021, il a été constitué une Société Civile dénommée :

AMP

Siège social : Plaine de Cuttoli, Pugiale, 20167 Cottoli-Corticchiato

Capital : 67.500 €

Objet : Toutes opérations, pour son compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toutes natures et de toutes entreprises.

Gérant : M. PETRELLI Jean-Pascal, Pierre-Marie, Plaine de Cuttoli, Pugiale, 20167 Cottoli-Corticchiato

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

HABIBTI

Société Civile Immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 16, Boulevard Lantivy
Closerie Saint-François
20000 Ajaccio - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 30/9/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SCI

Dénomination sociale : **HABIBTI**

Siège social : 16, Boulevard Lantivy - Closerie Saint-François - 20000 Ajaccio
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion et la location de bien immobilier.

- L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Gérance : Madame Rachida TORRE, demeurant 16, Boulevard Lantivy - Closerie Saint-François - 20000 Ajaccio
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à LOZZI, du 30 septembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **BLB**

Siège social : 38, Lieu-dit Casale - Poghju-di-Lozzi - 20224 Lozzi

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion immobilière et financière, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Bruno, François LUCIANI, demeurant 8, Bis Rue Favalelli - 20200 BASTIA

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

**PETRU****AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution en date du 6 octobre 2021 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée qui sera immatriculée au R.C.S. de AJACCIO, dénommée «**PETRU**», au capital de 1.000 €, ayant pour objet la prise de participation dans toutes entités juridiques, par tous moyens, et sous quelque forme que ce soit, la gestion et l'acquisition desdites participations ; l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et tous droits portant sur ces valeurs ou titres ; l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en fixant la stratégie globale des filiales du groupe, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique et commerciale ; la coordination et le contrôle, notamment budgétaire, financier et stratégique, des sociétés du groupe ainsi formé ; la reddition à titre purement interne au groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ; la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.

Son siège social est à ALBITRECCIA [20166] - 140, Domaine d'Alzone.
Son Président est Monsieur Lionel THOMAS demeurant à ALBITRECCIA [20166] - 140, Domaine d'Alzone, nommé pour une durée illimitée.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES :
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions ou transmissions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux entre associés. Toute autre cession ou transmission, volontaire ou forcée à quelque titre que ce soit ou sous quelque forme que ce soit, nécessite l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SARROLA-CARCOPINO en date du 11 octobre 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **BZA,**

Siège social : Ld Panchetta, Zone Industrielle Baléone, Sarrola-Carcopino (Corse)
Objet : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Kaddour BAABOUA, demeurant Ld Panchetta, Zone Industrielle Baléone, Sarrola-Carcopino (Corse),
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, l'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

TAXI TAVERA

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de : 2000 Euros
Villa 12 - Lotissement Villaranda
20167 Alata

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 7 Octobre 2021, à Alata, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **TAXI TAVERA**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : Transport de personnes, activité de taxi, messagerie et transport de colis.

Siège social : Villa 12 - Lotissement Villaranda - 20167 Alata

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 2000 euros

Président : Madame RUTILI Paule, Née le 25 Mai 1968 à Ajaccio [2A], demeurant à Alata (Corse-du-Sud) - Villa 12 - Lotissement Villaranda.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 04/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ORSON**

Forme : Société Civile Immobilière

Objet social : Acquisition, vente, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers en ce compris la mise à disposition gratuite des biens dont elle est propriétaire au profit de tout ou partie de ses associés.

Siège social : 40, Occiglioni, 20220 Santa Reparata Di Balagna.

Capital : 466.800 €.

Gérance : TEULIE Pierre-Alexandre et CERUTTI Marie-Catherine demeurant ensemble 40, Occiglioni, 20220 Santa Reparata Di Balagna.

Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06.10.2021, il a été constitué une SARL à Associé Unique, au capital de 1000€, ayant pour dénomination : **SARL U BENESTA.**

Objet social : Distribution de cosmétiques et d'huiles essentielles, de produits accessoires et de marchandises artisanales, par tous canaux de distribution directs et indirects, organisation de visites et d'ateliers chez les artisans créateurs et toutes opérations se rapportant à l'objet. Gérant : Mme VIETTO Océane, née le 13 janvier 1999 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Quartier LECCIOLE, 20259 OLMI-CAPPELLA.

Objet social : Distribution de cosmétiques et d'huiles essentielles, de produits accessoires et de marchandises artisanales, par tous canaux de distribution directs et indirects, organisation de visites et d'ateliers chez les artisans créateurs et toutes opérations se rapportant à l'objet. Gérant : Mme VIETTO Océane, née le 13 janvier 1999 à BASTIA, de nationalité française, demeurant Quartier LECCIOLE, 20259 OLMI-CAPPELLA. La durée de la société a été fixée à 99 ans à partir de la date de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis.

INSEGNA

Société par Actions
Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : 3, Lotissement Fitelle
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/10/2021 à GHISONACCIA il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **INSEGNA**

Siège : 3, Lotissement Fitelle, 20240 Ghisonaccia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Objet :

* L'enseignement, le conseil et la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public ;

* La location de salle de formation et de bureau ;

* Toute opération industrielle, commerciale, financière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. Chaque action donne droit à une voix.

La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Xavière SANTELLI, demeurant 3, Lotissement Fitelle - 20240 Ghisonaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

CML PAYSAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Pigna
Route de Santa Reparata
20220 Monticello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTICELLO du 29 septembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : **CML PAYSAGE**

Siège social : Lieu-dit Pigna, route de Santa Reparata, 20220 Monticello

Objet social : L'entretien d'espaces verts et notamment le débroussaillage, la taille, l'abattage, l'élagage, le désherbage et la tonte, la création et l'entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, les petits travaux de construction d'ouvrages paysagers (édification de murs, installations d'arrosage...), le nettoyage et l'entretien de piscine

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Christian Marco, demeurant Lieu-dit Pigna, route de Santa-Reparata, 20220 Monticello, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 octobre 2021, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : **SCURPATA**
 Forme : Société par Actions Simplifiée
 Capital social : 1000 euros
 Siège social : Lotissement des Chênes Verts, 20250 Corte
 Objet social : Restauration, débit de boisson, ventes de plats cuisinés ou non sur place ou à emporter, traiteur, vente produits régionaux alimentaires et non alimentaires, organisation de soirées et de tout événement festif dans l'établissement et en prestations extérieures,...

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
 Président : Monsieur Paul-François MURACCIOLE demeurant Lotissement des Chênes Verts, 20250 Corte

Directeur Général : Monsieur Marc-André, Jacques PAOLETTI demeurant 3, Bois des Anglais, 20000 Ajaccio

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 12/10/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

TERRAMORSI CONSEIL

Siège social : 9, Avenue Impératrice Eugénie, Immeuble Les Pins, Bât B, 20000 Ajaccio

Objet social : La réalisation de toutes prestations de conseil, de consultant, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toutes entreprises quel que soit leur domaine d'intervention, auprès des particuliers ainsi que des collectivités et tous organismes publics, parapublics ou privés ; comprenant notamment ces domaines : gestion, management, organisation, stratégie et ressources humaines ; La réalisation de toutes prestations de formation,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Madame Vannina TERRAMORSI, demeurant 9, Avenue Impératrice Eugénie, Immeuble Les Pins, Bât B, 20000 Ajaccio, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01/10/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **U PAISANU**

Forme : Société par Actions Simplifiée
 Capital : 5000 euros

Siège : 5, Avenue Piccioni - 20220 Ile-Rousse

Objet : Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé, vente de souvenirs, cadeaux, articles de plage, accessoires, décorations et petits articles divers.

Durée : 99 années

Admission aux Assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

Président : Monsieur Jean-Pascal MAESTRACCI, demeurant 18, Avenue Paul Doumer - 20220 Ile-Rousse. Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 22

DAFE

Société Civile Immobilière

Au capital de 5000 €

Siège : 8, Lotissement U STAGNOLU

Route de Cala Rossa

20137 Porto-Vecchio

528 387 863 RCS Ajaccio

Suivant Procès-verbal des décisions de la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire, en date à PORTO-VECCHIO du 7 octobre 2021 il a été constaté la démission de Mme Carla Sofia MOURATO PIMENTA, demeurant à PORTO-VECCHIO, U Stagnolo n°8, de ses fonctions de co-gérant de ladite société, reste alors l'unique Gérant, Mr Julio ESTEVES DE CARVALHO, demeurant à PORTO-VECCHIO, Lieu-dit Pinarolo, Route de BONIFACIO.

L'article 17 des statuts est modifié en conséquence. Les formalités seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 23

CM CAMPING

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1200.00 €

Siège social : Lieu-dit Finocchio

20169 Bonifacio

812 340 990 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2021 :

Il a été pris acte de la démission de la gérante Madame Marie-Jean COME ce jour.

Il a été décidé de nommer en remplacement :

- Monsieur Laurent COME, demeurant à BONIFACIO 20169 [Corse-du-Sud], Lieu-dit FINOCCHIO, en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

LIVRELLI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 €

Siège social : 20129 Bastelicaccia

392 859 559 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2018, il résulte que :

- Madame Marie, Antoinette LIVRELLI demeurant Fontanaccia, BASTELICACCIA (Corse), a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Jean LIVRELLI, gérant décédé.

- Les nouveaux associés de la SCI LIVRELLI sont :

- Madame LIVRELLI née CAPARELLI Marie, Antoinette ; demeurant Fontanaccia, 20129 BASTELICACCIA détenant initialement cinquante parts sociales en pleine propriété ; pour 50 parts sociales en usufruit.

- Monsieur LIVRELLI Fabrice demeurant Fontanaccia, 20129 BASTELICACCIA ; pour vingt-cinq parts sociales en nue-propiété.

- Monsieur LIVRELLI Jean-Sébastien demeurant Fontanaccia, 20129 BASTELICACCIA ; pour vingt-cinq parts sociales en nue-propiété.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 25

CHRISLAURE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 29.880 euros

Siège social :

Les Hameaux de St Jean - Pisciatello

20117 Cauro

432 677 185 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 30/09/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Marie Laurence BERNARDINI de démissionner de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a nommé en qualité de nouveau gérant Christelle BERNARDINI, demeurant Les Hameaux de St Jean - Pisciatello - 20117 CAURO pour une durée illimitée à compter du 01/10/2021.

Pour avis,

La Gérance.

N° 26

QUILICHINI INITIATIVES

SARL au capital de 200 Euros

Siège social :

Zone Industrielle de Murtone

Lots 6 et 7 - 20137 Porto-Vecchio

849 537 907 RCS Ajaccio

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Par décision de l'associé unique en date du 2 juillet 2020, Monsieur QUILICHINI Jacques Antoine, demeurant à Gialla - Rinaghja - 20137 Porto-Vecchio, a été nommé en qualité de Gérant de la Société à compter du 2 juillet 2020, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur QUILICHINI Marc Pierre démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

Le gérant.

SARLANDO I

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Lot 49, Allée Verte

ZI de Purretone - 20290 Borgo

533 807 897 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2021 : Monsieur Dominique ANTONIOTTI, demeurant Résidence E. Luce - 20200 Ville-di-Pietrabugno, a été nommé Gérant à compter du 26 juillet 2021, en remplacement de Monsieur Stéphane DOLESI, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 28

SCI DES LANCES

Société Civile Immobilière

Au capital de 100.000 euros

Siège social : 16, rue du Reignault

91540 Fontenay Le Vicomte

479 088 460 RCS Evry

AVIS DE PUBLICITE

Suivant délibération du 01 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 16, rue du Reignault, 91540 FONTENAY LE VICOMTE au Funanedda, 20146 SOTTA à compter du 24 septembre 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de EVRY sous le numéro 479 088 460 RCS EVRY fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO. La Société, constituée pour 99 années à compter du 18/10/2004, a pour objet social la prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; et à la détention et la gestion des dites participations, le cas échéant l'aliénation de participations et un capital de 100.000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Gérants : Mme Victoria, Laure PAUMIER et M. Vincent, Raymond, Marie PAUMIER.

Pour avis, La Gérance.

N° 29

AJAC'S IMMOBILIER

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Résidence Acqualonga

Bâtiment B3, Commune d'Ajaccio

20167 Mezzavia-RCS Ajaccio 822368221

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Résidence Acqualonga, Bâtiment B3, Commune d'Ajaccio, 20167 MEZZAVIA au Résidence LAN-TEA, Villa 19, Effrico, 20167 SARROLA CARCOPINO à compter du 28/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 30

CABINET CASANOVA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 500 euros
 Siège social : Avenue Sampiero Corso
 Cc Le Polygone, Résidence Morgane
 20600 Bastia
 R.C.S. Bastia 880308853

Par décision du gérant du 01/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 15/10/2021 au 3 Avenue Emile Sari, 20200 Bastia et de modifier corrélativement l'article 4, des statuts.

La Gérance,

N° 31

E STELLUCCE

SAS au capital de 2000 €
 Siège social : Rés Alivi 2 - Bât A
 Chemin des Oliviers - 20200 Bastia
 789 912 995 RCS Bastia

L'AGE du 01/09/2021 a transféré le siège social de la société à Forum du Fango, Quartier Paratoggio, 20200 Bastia à compter du 01/09/2021, et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 32

LA PAOLINA

SAS sigle LP au capital de 1000 €
 Siège social : 928, rue Vacquerie
 59283 Moncheaux
 895 190 684 RCS Lille-Métropole

A compter de l'AGE du 01/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 81, Marine de Solaro - 20240 SOLARO. Présidente : Mme GORRILLOT Marie-Stéphanie demeurant 81, Marine de Solaro - 20240 SOLARO. Ancien RCS : Lille Métropole. Nouveau RCS : Bastia.

N° 33

S.C.I. LA GRAVELINE

Société Civile Immobilière
 Au capital de 1.500 €
 Siège social : Route de Salvati
 232, Marina di Fiori
 20137 Porto-Vecchio
 438 178 410 RCS Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 03/06/2021, prenant effet au même jour, le siège social a été transféré au 3 Avenue des Baumettes, Palais Mira - 06000 NICE. Radiation RCS AJACCIO et ré-immatriculation au RCS de NICE.

N° 34

ISULA PRODUCTIONS

SAS au capital de 4000 €
 Siège social : 149, avenue du Maine
 75014 Paris-537552697 RCS Paris

L'AGE du 29/09/2021 a transféré le siège social de la société au 4, avenue du Mont-Thabor, Immeuble Castellani, 20090 Ajaccio à compter du 29/09/2021, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Président : Mme Grignon Marie Pierre demeurant 9, rue Colomba, 20000 Ajaccio. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 35

HOLDING ALR

Société Civile
 Au capital de 255.217,00 euros
 Siège social : Résidence Acqualonga
 Bâtiment B - Commune d'Ajaccio
 20167 Mezzavia
 RCS Ajaccio 831 332 721

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération du 28/09/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social du Résidence Acqualonga, Bâtiment B, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA au Résidence LANTEA, Villa 19 Effrico, 20167 SARROLA-CARCOPINO à compter du 28/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 octobre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la SARL « EGMT », au capital de 10.000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 538 367 608

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : route des Cannes - Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : Lotissement Stiletto - Lot 6 - Zone Industrielle du Stiletto - 20090 Ajaccio.

Pour avis, Le Gérant.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCEPTÉ DANS NOS BUREAUX
 OU PAR TELEPHONE 0495320440

N° 37

SCI TASTEVIN

Société Civile Immobilière
 Au capital de 200 euros
 Siège social : Domaine du Frassu
 Immeuble Ornano
 20166 Grosseto-Prugna
 882 977 408 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 8 Octobre 2021, la résolution suivante a été adoptée :

Le siège social a été transféré à l'adresse suivante : La Trova - Lot Spurtone - 20167 Alata.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 38

GREEN NAVY

Société par Actions Simplifiée
 Capital : 2000 €
 Zone Industrielle de Caldaniccia
 Lieu-Dit Favagiolo
 20167 Sarrola-Carcopino
 878256296 RCS Ajaccio

L'AG du 4/10/21 a transféré le siège au 97, rue Sauveur Tobelem - 13007 Marseille. Radiation RCS Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 39

ANGAR

Société Civile de Construction Vente
 Au capital de 1.000,00 euros
 Siège social : Villa 18, le Cabanule
 20620 Biguglia
 892 353 046 RCS Bastia

Suivant décision en l'associé unique en date du 13.07.2021, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société civile de construction vente en Société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 1.000,00 euros, divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet :

Ancienne mention : L'acquisition d'un terrain à bâtir dans le département du VAR Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain, l'aménagement et la construction sur ce terrain de l'immeuble ou des immeubles qui suivent, réalisation d'un hangar, la vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, l'obtention de toutes ouvertures de crédit.

Nouvelle mention : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Dirigeants :

Ancienne mention : Gérant Monsieur Carmelo BRITTI, Villa 18, le Cabanule, 20620 BIGUGLIA.
 Nouvelles mentions : Gérant Monsieur Carmelo BRITTI, Villa 18, le Cabanule, 20620 BIGUGLIA.
 Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 40

M.V

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Lieu-dit Valdo
 20172 Véro-RCS Ajaccio 829922046

A la suite d'une décision adoptée à l'unanimité par les associés le 28 juillet 2021, Madame Gracieuse VALLE, demeurant Lieu-dit Valdo - 20172 VERO, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Toussaint VOGLIMACCI, décédé.

Pour avis, Le Président.

N° 41

**Olivier PELLEGRI**

Avocat à la Cour
 Port de Plaisance de Toga
 Bât. A2 - 20200 Bastia
 Tél 04.95.32.05.85/Fax 04.95.32.13.35
 e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

AC CLEANER PROCESS

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 3000 euros
 Siège social : Lieu-dit Armonio
 20218 Castifao
 534 928 627 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 29/09/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- Tous travaux concernant le nettoyage et la désinfection des hottes de cuisine professionnelle publique et privée.

- L'entretien, le nettoyage et la désinfection d'appareils de climatisation, chambre froide, VMC, et de tous autres types d'appareils de régulation thermique.

- La commercialisation de tout type de produits de nettoyage et de désinfection. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 42

MANUFACTURE CORSE DE TABACS**-MACOTAB-**

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.418.250 euros
 Siège social : Furiani (20600)
 496 420 290 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 mars 2020, la collectivité des actionnaires a décidé :

1) - de prendre acte de la fin de mandat de PRICE WATHERHOUSE COOPERS Audit de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2019,

2) - de nommer ERNST & YOUNG AUDIT en ses lieu et place pour une durée de 6 ans,

3) - de prendre acte de la fin de mandat de M. Etienne BORIS de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2019,

4) - de nommer AUDITEX en ses lieu et place pour une durée de 6 ans, L'inscription modificative sera portée au RCS Bastia.

Pour avis,

N° 43

BAZIL CONSTRUCT

SASU au capital de 500 €
 Siège : Cité des Cannes
 24, Rue Jean Chiappe, 20090 Ajaccio
 834987950 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGO du 07/10/2021, il a été décidé de :

- Transférer le siège social au Relais de la Tour - 20166 Porticcio.

- Nommer Président M. BUMBUC Vasile, Relais de la Tour - 20166 Porticcio en remplacement de M. CHIFA Vasile démissionnaire

Mention au RCS d'Ajaccio.

U PERALZU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Res Les Asphodèles
Annonciade - 20200 Bastia
500 751 631 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Octobre 2021 :

Madame Isabelle GUILLARD, née le 27/7/1973 à BASTIA 20200, de nationalité française, demeurant Résidence Amaryllis, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Pascal GUILLARD. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Pascal GUILLARD a été remplacé par celui de Mme Isabelle GUILLARD ; L'avis de constitution de la société a été publié dans L'informateur Corse, le 14 octobre 2021 à BASTIA [N° de gestion 2007D00079].

La même AGE a décidé du transfert du siège social et modifié l'article 4 :
- Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé : Résidence Les Asphodèles, Bât C, 20200 Bastia.
- Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé : Résidence Amaryllis, 20200 Ville Di Pietrabugno.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia 20200.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

MANUFACTURE CORSE DE TABACS -MACOTAB-

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.418.250 euros
Siège social : Furiani (20600)
496 420 290 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juillet 2021, la collectivité des actionnaires a décidé :

1) - de prendre acte de la démission de Monsieur Rainer EBERLEIN de ses fonctions de président à compter du 29 juillet 2021.

2) - de nommer la société SEITA - SIREN 331 355 263, en ses lieu et place pour une durée indéterminée, dont le représentant permanent sera Thierry JOURDAN (né le 03/04/1971 à Pont-Audemer).

L'inscription modificative sera portée au RCS Bastia.

Pour avis,

N° 46

BARBATECH SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
18B Lotissement Paterno
20600 Furiani
853 413 433 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2021 : Monsieur Stéphane BARBAGELATA-MENDELLA, demeurant 18b Lotissement Paterno, 20600 FURIANI a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Mélanie MENDELLA, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 30/06/2021, de la SARL J.S.E INVESTISSEMENT, au capital de 7500 €, Siège social : Lotissement «Les Collines de Trio», Vico, 20118 SAGONE, 479 453 078 RCS AJACCIO, il a été décidé :

- De nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES, 25 rue Sylvabelle, 13006 MARSEILLE, pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

- D'augmenter le capital de 1770 euros pour le porter de 7500 € à 9270 euros, par voie d'apport en nature.

L'article 9 « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 48

CORSICAN REALTY

SASU au capital de 1000 €
Siège social : Porra
20137 Porto-Vecchio
817840267 RCS Ajaccio

Par décision en date du 30/09/2021 l'associé unique a décidé : d'étendre l'objet social à Gestion locative immobilière. Dépôt RCS Ajaccio.

N° 49

AVIS

L'assemblée du 22 septembre 2021 de la société MENUISERIES CORSES, SAS dont le siège est à PENTA DI CASINCA (20213) Zone Artisanale de Folelli (791 885 080 RCS Bastia), a nommé Monsieur Thierry GAILLOT demeurant Résidence Pietra Marina, bât B, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO en qualité de Directeur Général.

N° 50

TOTAL REPAIR

SAS au capital de 100 €
Siège : Favale - 20167 Afa
880334248 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/07/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur M. LANFRANCHI Daniel Marie Jean-André Lieu-dit a Fuata - route de Radica - 20167 AFA en remplacement de M. MAGNANI Jean Joseph Pierre.

Mention au RCS d'Ajaccio.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 51

LE MEKONG

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
Siège social : 50, rue Alexandre Sauli
20270 Aléria
881 389 852 R.C.S. Bastia

Lors de l'AGE du 07/10/2021, les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention RCS : Bastia.

NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : Lieu-dit San Giovanni
Piscia Rossa - 20167 Appietto
843 388 976 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 22 septembre 2021, il résulte que :

- L'assemblée générale mixte a décidé en application des dispositions de l'article L.225- 248 du Code de Commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 53

LE BV

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 9000 Euros
Siège social : Lieu-dit Lago
20290 Lucciana
R.C.S : Bastia 852 857 259

Aux termes des décisions présent par l'associé unique en date du 17 septembre 2021, statuant conformément à l'article L.225.248 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis, la Gérance.

N° 54

ARENARIA

SARL au capital de 50.000 euros
Siège social : Lotissement 164
Marina Di Fiori, Chemin Bella Riva
20137 Porto-Vecchio
800118606 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 03/09/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 55

SAS C & F INVEST

En liquidation
Capital : 10.000 euros
Siège social : 2, Rampe Pozza
20250 Corté
SIREN 838 295 814

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 30 septembre 2021, les associés ont :

Donné quitus au liquidateur, Monsieur Claude NAVARRO, demeurant à 20212 Favalello di Bozio, Villa Orléa, Lieu-dit Perterato, pour sa gestion et le décharge de son mandat.

Prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour, 30 septembre 2021. La radiation sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

SAS C & F INVEST

Au capital de 10.000 euros
En liquidation
Siège social : 2, Rampe Pozza
20250 Corté
SIREN 838 295 814

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 septembre 2021 et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Claude NAVARRO, demeurant à 20212 Favalello di Bozio, Villa Orléa, Lieu-dit Perterato, a été nommé liquidateur, avec es pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif qui lui ont été confiés. Le siège de la liquidation est fixé à 20212 Favalello di Bozio, Villa Orléa, Lieu-dit Perterato, au même titre que pour l'adresse de correspondance. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 57

M.V

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Suariccio
Lieu-dit Cinqui Alzi, 20172 Véro
Siège de liquidation : Lieu-dit Valdo
20172 Véro
RCS Ajaccio 829 922 046

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Gracieuse VALLE, demeurant Lieu-dit Valdo, 20172 VERO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé : Lieu-dit Valdo, 20172 VERO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 58

DISSOLUTION

Les associés réunis en date du 02/10/2021 de la SCI GAAN au capital de 1.000 € dont le siège social est à CALVI, Rue Albert 1er Prolongée immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°492.932.595, ont décidé la dissolution anticipée de la SCI et sa liquidation, il a été mis fin aux fonctions des gérants de Monsieur Jean Baptiste SAVELLI et de Madame Marie-Françoise SAVELLI lesquels ont été nommés liquidateurs. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. Les actes seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA - RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.centre-corse.com>

Objet du marché :

ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DES POSTES DE RELEVAGE ET INTERVENTIONS PONCTUELLES

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution : Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 90430000-0

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : pas d'avance prévue

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
ou du DUME [document unique de marché européen].

L'acheteur met à disposition des candidats un DUME "Acheteur", c'est à dire que la première partie concernant les informations relatives à la procédure ont été préremplies par l'acheteur ainsi que la partie IV concernant les critères de sélection applicables à la passation du marché.

Les informations requises au titre de la partie I seront automatiquement récupérées par le candidat, pour autant que le service DUME électronique cité ci-dessous soit utilisé par l'opérateur économique pour générer et remplir le DUME.

Dans le cas contraire, ces informations doivent être introduites par le candidat.

Le DUME Acheteur est disponible via le service DUME du portail Chorus Pro :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet du marché sur 3 ans,

Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels.

Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans, Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même,

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années, une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021-05

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2021

Date limite de réception des offres : 15/11/2021 à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur :

<https://achatspublicscorse.com>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par SUR PRESENTATION D'UNE FACTURE AVEC REPRISE DES PRIX DU MARCHE UNE FOIS LA PRESTATION REALISEE.

Modalités de financement des prestations : FONDS PROPRES.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Introduction des recours : A la réception de la notification de rejet

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : [www.https://achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com).

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement.

Cette signature peut être électronique.

Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Profil d'acheteur : [www.https://achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com)

Autres Informations

Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 10 jours avant la date limite des offres.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbini

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

mèl : direction@oehc.fr

web : <http://www.oehc.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs L'avis implique un marché public

Objet : Densification des réseaux de l'Arrière-Pays Ajaccien et des secteurs du Bas et Haut Taravu

Référence acheteur : 2021-037-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM01

Description : réalisation de branchements (bornes et branchements particuliers) destinés à l'adduction d'eau brute sur le secteur de l'Arrière-Pays Ajaccien, du Bas et haut Taravu.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Valeur estimée hors TVA : 300.000,00 euros

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

- Identification Professionnelle (IP) : 5112

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

énoncés ci-dessous avec leur pondération :

35% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

5% Performances en matière de protection de l'environnement

60% Prix

Remise des offres : 05/11/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex,

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 11/10/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

REGIE DU PORT DE TAVERNA
AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

1 - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Régie du Port de TAVERNA
 Hotel de Ville
 20221 SANTA MARIA POGHJU
 Tél. : 04 95 38 07 61
 E-Mail : porttaverna@orange.fr

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

2 - Représentant du pouvoir adjudicateur/Correspondant :

Monsieur le Directeur Général de la Régie du Port de TAVERNA

3 - Procédure : Le présent marché public de travaux est passé selon une procédure adaptée (ouverte) en application des dispositions de l'article R.2123 - 1-1° du Code de la Commande Publique.

4 - Objet de la consultation et caractéristiques :

La présente consultation concerne : Refonte de la Station d'avitaillement

Caractéristiques essentielles :

* Conforme au CCTP

Lieu(x) d'exécution : Port de TAVERNA - Commune de SANTA MARIA POGHJU.

Le délai d'exécution des travaux ne devra pas dépasser 3 mois. Le marché prendra effet à compter de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

5 - Numéro d'identification du marché : Marché référencé n° A.008

6 - Conditions de participation : Il convient de se référer au règlement de la consultation.

7 - Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

8 - Retrait électronique des dossiers de consultations :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation des entreprises [DCE] et de l'avis de marché via le profil d'acheteur :

<https://www.achatspublicscorses.com/demat>.

Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux conditions générales du profil d'acheteur.

9 - Transmission électronique :

Les soumissionnaires ne peuvent choisir qu'un seul mode de transmission : par voie électronique via la plateforme de dématérialisation

<https://www.achatspublicscorses.com/demat>.

Le contenu des plis, ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

10 - Renseignements :

Renseignements administratifs : Peuvent être obtenus auprès de la Régie du Port de TAVERNA au n° suivant : 04 95 38 07 61

11 - Date limite de remise des offres : 08 novembre 2021 à 12 heures

12 - Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 octobre 2021.

Le Directeur Général,
Mr NICOLAI Marc.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 21/FS/011

L'avis implique un marché public

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'agriculture 2022

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

10% 2.1-Elaboration d'un mémoire technique décrivant les véhicules et les équipements mis à disposition

10% 2.2-Réalisation d'un planning de l'organisation du transport avec précision sur le jour d'arrivée sur site à Paris

80% Prix des prestations

Remise des offres : 08/11/21 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 07/10/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>



**COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES
JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021**

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de pubicteur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toute les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de racoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

AVIS AU PUBLIC
COMMUNE DE LUMIO

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que par délibération du 7 octobre 2021, le Conseil Municipal a procédé à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le texte de cette délibération est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le dossier de cette approbation est disponible au public pour consultation en Mairie de Lumio, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Il est téléchargeable sur simple demande adressée à la Commune :

sce-cadastre@ville-lumio.fr

Et sur le site de la Commune : <https://www.mairie-lumio.fr>

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR LICITATION AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021 À 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE MOROSAGLIA (Haute-Corse) :

- Dans l'ensemble immobilier figurant au cadastre sous les références G 626 au lieudit « Casanova » : les biens et droits immobiliers composant les lots 1, 3 et 5, à savoir : une cuisine, une salle d'eau, un WC, 3 chambres et des combles

- Les parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
G	624	CASANOVA	92ca
G	625	CASANOVA	60ca
G	299	CALCINAJO	45ca

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 92.841,00 €

Avec possibilités de baisse de mise à prix du quart puis du tiers de la mise à prix initiale immédiatement ou après de nouvelles publicités au choix du poursuivant. Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 08.11.2021 de 11 h à 12h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com



DEPOSEZ vos annonces :
al-informateurcorse@orange.fr

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de Infolegale

DERNIERES MINUTES

N° 65

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er septembre 2015, Madame Hélène Rose ZIDDA, en son vivant retraitée, demeurant à PIETROSELLA [20166] Paese di Rupione. Veuve de Monsieur Robert Jean PACE et non remariée.

Née à SAÏNTE EUGENE [ALGERIE], le 3 février 1926.
De nationalité Française.
Décédée à ALBITRECCIA [20166] [FRANCE], le 17 mars 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître SUZZONI Pierre- Dominique, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 12 octobre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre-Dominique SUZZONI, notaire à AJACCIO, référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 66

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Par jugement en date du 21/09/2021, le Tribunal de Commerce de Reims a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'encontre de :

Infinity PV 9 [SNC]
109, Avenue Jean Monnet
51430 Bezannes

RCS Reims : 523 661 916

Activité : Installation en sous-traitance, production et vente.

Immatriculation secondaire :

RCS Bastia 523 661 916 - 2016/B/223
Activité : Installation en sous-traitance, production et vente d'électricité.

Lieu-dit Ponticello
20214 Calenzana

Date de cessation des paiements : 05/08/2021

Liquidateur Judiciaire :

Maître Isabelle TIRMANT

34, rue des Moulins - 51100 Reims
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour avis,



04 95 32 04 40

N° 67

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

EPC Balagne [SAS]
Lieu-dit Quarcitello
20279 Ville-di-Paraso

Activité : Travaux de plomberie, tous travaux d'électricité, d'installation, de dépannage, de maintenance, service après vente de tout système de climatisation et de froid

RCS Bastia : B 825 396 450, 2017 B 76 RM : N°825 396 450

Date de cessation des paiements : 28/09/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

A-M [SARL]
Route Nationale 193
Casamoza
20290 Lucciana

Activité : Restaurant

RCS Bastia : B 830 868 774, 2017 B 535
Date de cessation des paiements : 30/11/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 69

LOCA'PINO

SCI au capital de 200 €
20228 Pino
444668966 RCS Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 09/09/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 09/09/2021. M. BERTRAND RAMORA, demeurant, 20228 Pino a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social adresse ou doit être envoyée la correspondance.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 05/10/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

New Process [SASU]
20, Lotissement A Mucchietta
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Vente de produits cosmétiques, comestibles et non comestibles en clientèle et par internet

RCS Bastia : B 849 493 150, 2019 B 238

Date de cessation des paiements : 01/11/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 71

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

R.G : 21-43

Date : 30 Septembre 2021

Dépôt de l'Etat de Collocation

Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom commercial : SCI Nocario

RCS : 831 541 883 Bastia

Forme : SCI

Adresse : Résidence Les Vallons du Macchione - Bât 10 - 20200 Bastia
Dépôt d'un Etat de Collocation devant le Tribunal Judiciaire de Bastia où les réclamations seront recevables devant le Juge de l'Exécution dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.

N° 72

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte ASSP en date du 19/05/2021, enregistré à la recette de AJACCIO, le 05/08/2021, Dossier 2021 00030469 référence 2AD4P31 2021 A 00947, Monsieur DANIELE CASSITTA, route de la Santa, Porto-Vecchio, Precojo, Imm Monte d'Oro, Bât C, 20137 PORTO-VECCHIO, A cédé à : PLOMBERIE CASSITTA SASU, SASU au capital de 1000€, route de la Santa, Precojo, Imm Monte d'Oro, Bât C, 20137 PORTO-VECCHIO 888 708 088 R.C.S. AJACCIO.

Un fonds de commerce de travaux de plomberie, menuiserie maçonnerie sis Route d'Arca, Porto-Vecchio, France, 20137 PORTO-VECCHIO.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 40000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 19/05/2021.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au domicile du vendeur route de la Santa, Precojo, Imm Monte d'Oro, Bât C, 20137 PORTO-VECCHIO.

N° 73



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 30 septembre 2021, enregistré au SIE de BASTIA, le 7 octobre 2021 Dossier 2021 00039537 référence 2021N00549.

Monsieur François, Antoine OPPECINI demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200] 17 chemin de la Porraja, Pietratera né à BASTIA [20200] le 24 avril 1954.

A CEDE à la Société dénommée CARROSSERIE DU PALAIS, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 15 boulevard Auguste Gaudin, identifiée au SIREN sous le numéro 891 053 225 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le fonds artisanal de carrosserie automobile, de réparation automobile de véhicules automobiles légers, la réparation d'engins agricoles et de BTP sis à BASTIA [20200] 15 boulevard Auguste Gaudin, connu sous le dénomination professionnelle RENOV AUTO, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de BASTIA, sous le numéro 353472368 moyennant le prix principal de 35.000,00 euros, soit :

- Pour les éléments incorporels : 8765,00 euros

- Pour le matériel : 26235,00 euros.

Propriété et jouissance le 30 septembre 2021

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 74

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

« ACQUA NATURAE TOGA »

FORME : Société par Actions Simplifiée
SIEGE SOCIAL : Centre Commercial de Toga - 20200 Bastia

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Pressing ; Blanchisserie ; Teinturerie de détail ; Retouches et Repassage.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

PRESIDENT : Monsieur Louis MARTINI, demeurant Bâtiment C - Résidence Fior Di Toga - 20200 Bastia

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 75

LUCCIANA BOX

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 262, Rue de Vergale
20290 Lucciana
894 833 821 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Octobre 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 Octobre 2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Madame Aurélie CASSETARI née le 03/04/1974 à PARIS, demeurant 262, RUE DE VERGALE, 20290 LUCCIANA, de nationalité française Gérante de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 262, RUE DE VERGALE, 20290 LUCCIANA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 76

AVIS COMPLEMENTAIRE

à L'AVIS DE CONSTITUTION
de la SNC PMPA MANGANO
(INC n°6893 du 1/10/2021)

En complément à l'avis de constitution de la SNC PMPA MANGANO paru sur "L'Informateur Corse Nouvelle" du vendredi 1er octobre 2021 - INC n°6893.

Les Associés indéfiniment et solidairement responsables sont :

- Monsieur Paul Antoine PALMIERI, né, à BASTIA [HAUTE-CORSE] le 23/02/1996, célibataire, demeurant Hameau de GUAITELLA - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

- Monsieur Pierre Marie PALMIERI, né, à BASTIA [HAUTE-CORSE] le 17/01/1993, célibataire, demeurant Hameau de GUAITELLA - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

Pour immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 77

**DEBUT DE LOCATION
GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 30/06/2021.

La société à responsabilité limitée à associé unique C.2.M au capital de 5000€ ayant son siège social sis 10, Cours PAOLI, 20250 Corte, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 511 469 017,

A donné en location-gérance à : La société à responsabilité limitée JAVI, au capital de 7622,45€, ayant son siège social sis 6, Rue Monseigneur CASA-NOVA, 20250 Corte, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 401 600 010,

Un fonds de commerce de restauration rapide sis 10 cours Paoli, 20250 Corte RCS Bastia 511469017, pour une durée d'un an, à compter du 30/06/2021.

Pour insertion.

N° 78

**LORENZI Garsi**

SARL en liquidation
Au capital de 76.000 €
Siège : 9, Bd Jean Zuccarelli
20200 Bastia
438 666 125 RCS Bastia

Le 25/06/2021, les associés ont décidé le transfert du siège de la liquidation, à compter du 01/10/2021, au 7 allées des Mimosas, Cité Comte, 20200 Ville de Pietrabugno. RCS Bastia.

N° 79

IBE 2A

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Chemin des Vignes
Villa les Yuccas - 20167 Afa (Corse)
511 370 892 RCS Ajaccio

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE
RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" N° 6884 du 30 juillet 2021,

* Il fallait lire :

« Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2020 ».

* En lieu et place :

de « Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2021 ».

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 80

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à AFA du 11 octobre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LE PHENIX**

Forme : SAS

Capital : 100 €

Siège social : OGLIASTRONE - 20167 AFA

Objet : Autres intermédiaires du commerce en produits divers

Prestation de service dans tous secteurs (sauf secteurs réglementés)

Durée : 99 ans

Gérant : M. Julian, Che MINICONI, Demeurant : 6, Place de la République Dominicaine - 75017 PARIS

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 81

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°06, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 23 juillet 2021.

Concernant : TP & INCENDIE.

Il fallait lire :

« Travaux publics, Travaux d'entretien, réparation, maintenance, pose et vente de matériel incendie et hydraulique ».

Et non :

« Travaux d'entretien, réparation, maintenance et vente de matériel incendie et hydraulique », comme écrit par erreur.

04 95 32 02 38

N° 82

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Rémi DUBAIL, notaire à PARIS (75116), 53 avenue Victor Hugo, le 5 octobre 2021, Monsieur Stéphane Pierre Jacques SAGE et Madame Emmanuelle Véronique ANDRE, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO (20000) 19 cours Napoléon, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de DRANCY (93700) le 27 juin 1992, ont liquidé et modifié leur régime matrimonial en adoptant le régime de la séparation de biens pure et simple tel que défini par les articles 1536 à 1543 du Code civil. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication auprès de la SCP « Rémi DUBAIL et Christel AUDEBERT », titulaire d'un office notarial situé à PARIS (75116), 53 avenue Victor Hugo. (CRPCEN 75105).

N° 83

PETRA DI VIGNA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Fiori d'Alesani
Fiorentine - 20230 San Giuliano
885 236 422 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 21.09.2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 320.000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

- ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL -

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trois cent vingt et un mille euros (321.000 euros).

Pour avis, La Gérance.

Annonces légales

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :
al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone : 04 95 32 89 92

Par Fax : 04 95 32 02 38

Par courrier :
Immeuble MAREVISTA
12 Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :
1 rue Miot - 20200 Bastia

N° 84

SCI PICCHINI

Société Civile Immobilière
Au capital de 9000,00 €
Siège social : 14, Cours Paoli
20250 Corte
478 747 140 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 24 septembre 2021 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Paul Blaise PICCHINI demeurant à CORTE (Corse), a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CORTE (Corse), 14 Cours Paoli

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 85

SCI PICCHINI

Société Civile Immobilière
Au capital de 9000,00 €
Siège social : 14 Cours Paoli
20250 Corte
478 747 140 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- Les associés par une décision en date du 11 octobre 2021, après avoir entendu le rapport de Paul Blaise PICCHINI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 86

AVIS

M LIVIER PAUL, EUGENE, né le 25/05/1951 à 06400 CANNES, demeurant RESIDENCE BELLA VISTA, BT B, RT 30, 20220 ALGAJOLA, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique, celui de : GIONA afin de s'appeler : LIVIER GIONA.

N° 87

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés réunis en date du 2/10/2021 de la SCI GAAN au capital de 1.000 € dont le siège social est à CALVI, Rue Albert Prolongée immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°492.932.595. ont approuvé la clôture et les comptes de liquidation, il a été mis fin aux fonctions des liquidateurs et les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal de commerce de Bastia.

TROPH'ÉNERGIES

Il est encore temps de concourir!

Une initiative concrète en matière de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de l'énergie, d'amélioration de la qualité de l'air et/ou de mobilité durable? Qu'elle soit portée par un particulier, une association, une collectivité locale ou un professionnel, il est encore temps de la présenter dans le cadre de l'édition 2021 des Troph'nergies, lancée le 29 septembre dernier par Julien Paolini, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE) de la Corse. Pour participer à ce concours régional, les concurrents doivent avoir réalisé des travaux ou des opérations en faveur du développement des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, de l'amélioration de la qualité de l'air et/ou de la mobilité durable en Corse au cours des douze derniers mois. Les candidats ont jusqu'au 1^{er} novembre inclus pour soumettre leur projet. Les résultats des présélections -effectuées par le jury interne de l'AUE qui retient les trois meilleurs candidats de chaque catégorie- seront connus à partir du 4 novembre 2021. Après quoi chaque initiative donne lieu à la réalisation d'une vidéo présentée sur la page Facebook de l'AUE, les internautes étant invités à voter du 2 au 9 décembre 2021 pour désigner les lauréats de chaque catégorie (particuliers, associations, collectivités locales et professionnel), qui se verront remettre un chèque dont le montant variera selon la catégorie: de 2 000 € pour un particulier jusqu'à 10 000 € pour une collectivité. Les autres participants recevront également une prime d'encouragement et le jury de l'AUE pourra de plus attribuer un «coup de pouce» afin d'encourager un projet original et exemplaire n'ayant pas encore débuté ou étant en cours de réalisation. ■ AN

Pour faire acte de candidature: www.aue.corsica

PERSONNES ÂGÉES

Plan de soutien pour «améliorer l'offre d'accompagnement»

En visite en Corse le 11 octobre 2021, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, y a présenté le plan de renforcement de l'offre d'accompagnement des personnes âgées sur l'île. Une enveloppe de 15 M€ pour les 4 ans à venir est prévue, dans le cadre du Ségur de la santé et de France relance pour l'investissement dans les établissements et services médico-sociaux pour les personnes âgées de l'île. Outre la rénovation des Ehpad actuels pour des hébergement permanent ou des accueils à la journée ou des aides pour les équipements du quotidien afin d'améliorer la vie des résidents et les conditions de travail des professionnels, le plan prévoit de proposer de nouvelles formes d'habitats. Comme le projet de résidence autonomie à Corte qui devrait voir le jour au nord de la ville, à proximité des commerces et services: conçue pour accueillir des personnes âgées, majoritairement autonomes, mais en partie isolées qui ne veulent plus ou ne peuvent plus vivre dans leur domicile, elle prévoit près de 30 logements, principalement en T1, entourés de jardins. ■ AN

INNOVATION

Un second tiers-lieu en projet pour la CAB



Après avoir ouvert son premier tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat, en juin dernier dans le centre ancien Bastiais, Avvià, la fabrique à projets, la Communauté d'agglomération de Bastia a fait l'acquisition, le 8 octobre 2021, de 1800 m² de locaux à Toga, afin d'y créer un nouveau tiers-lieu, dédié cette fois à l'innovation. Une réalisation qui s'inscrit dans l'intégration d'un projet global de requalification et redynamisation du secteur Nord de la ville de Bastia, autour du port de commerce et du port de plaisance de Toga. L'objectif est d'offrir un lieu « multifonctionnel » qui sera aménagé de plusieurs espaces « permettant de croiser les activités, les compétences et les services au public »: fablab professionnel, un camping d'entreprises, un espace dédié à un incubateur (en lien avec organisme d'appui à l'innovation Inizià), coworking, espace de convivialité... Le montant prévisionnel de l'opération d'investissement est estimé à 4,70 M€, dont 1,70 M€ de frais d'acquisition. Le financement est assuré notamment par l'Etat (58 %), l'Europe via le programme opérationnel Feder (20 %) et la Banque des Territoires (0,52 %). Les travaux débiteront en juin 2022 pour une livraison estimée en 2023. ■ AN

Les chiffres de la semaine

401 732

passagers ont transité par les ports de commerce de Corse en septembre 2021, contre 315 370 en septembre 2020, soit une hausse de 27,38 %, indique la CCI de Corse; une augmentation plus marquée sur le trafic régulier international (57,09 %) que sur le trafic régulier national (13,33 %). En cumul depuis le 1^{er} janvier 2021, le trafic-passagers affiche une hausse de 29,58 % par rapport à 2020, avec un total de 2 630 716 personnes contre 2 030 177.

Les chiffres de la semaine

424 %

d'augmentation du prix du gaz sur les contrats à terme en Europe entre le 1^{er} février et le 30 septembre 2021, indique l'Insee dans une note de conjoncture. Le renchérissement des prix de l'énergie et des autres matières premières se traduit d'ores et déjà dans les prix de production des branches manufacturières, avec en août + 9,5 % sur un an pour les prix de production de l'industrie française et + 10,4 % sur un an pour les prix agricoles.

Les chiffres de la semaine

32

lauréats, répartis sur les massifs de métropole et d'outre-mer, suite au premier appel à candidatures lancé dans le cadre du plan d'investissement pour le tourisme en montagne, Avenir Montagnes, doté de 650 M€. 3 des projets retenus sont portés par la communauté de communes de l'Alta Rocca, la communauté de communes de Celavu Prunelli, la communauté de communes Castagniccia-Casinca et la communauté de communes de Costa Verde.

THÉÂTRE

L'âne d'or, monstres, magie et métamorphoses

Egalement connu sous le titre *Métamorphoses*, *L'âne d'or* est un roman à la première personne écrit dans la première moitié du II^e siècle par l'écrivain, orateur et philosophe Apulée, fils d'une famille de citoyens romains bien considérée et aisée d'origine berbère, également auteur d'un discours de plaidoirie intitulé *De la magie*, qu'il prononça pour sa défense, lors d'un procès qui lui avait été intenté pour sorcellerie. Changé en âne par sa maîtresse, Lucius apprend que, pour retrouver sa forme humaine, il doit manger des roses. Mais encore faudrait-il d'abord en trouver ! Sa quête l'entraîne dans une série de mésaventures burlesques et lui fournit l'occasion d'apprendre et narrer nombre d'histoires où se mêlent érotisme, crimes sanglants et magie et où interviennent sorciers, voleurs, amoraux, amoureux, dieux, paysans. Cette adaptation pour la scène signée Orlando Forioso associe la compagnie TeatrEuropa basée en Corse et la compagnie italienne TrisEtMas. Un spectacle tout public, en corse, français et italien, proposé dans le cadre du dispositif mis en place par la Collectivité de Corse, A Festa di a lingua.

Le 17 octobre 2021, 15 heures Spaziu Culturale Natale-Rochiccioli, Cargèse.

☎ : 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/

Le 7 novembre, 17 heures Centre de création musicale Voce, Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica

**La cartomancie du territoire**

La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières nations, les Métis et les Inuits. En 2015, le palmarès du développement humain de l'ONU plaçait les Premières nations au 60^e rang, alors que le Canada est 8^e. La loi sur les Indiens de 1876, visant à leur assimilation et à l'éradication de leurs cultures avec, entre autres, les « *pensionnats indiens* », dont l'objectif déclaré était de tuer l'indien dans l'enfant, ou le système de laissez-passer limitant les mouvements des Indiens hors des réserves, existe encore. Si de nombreux articles en ont été supprimés, l'existence d'un « *statut indien* » est encore en débat et ces politiques ont aujourd'hui encore des répercussions : traumatismes intergénérationnels, discriminations, dépossession, inégalité d'accès aux ressources alimentaires et services publics, surreprésentation dans la population carcérale, phénomène des disparitions et assassinats de femmes et filles autochtones. Philippe Ducros, dramaturge, metteur en scène et acteur québécois, s'est rendu en 2015 dans différentes communautés des Premières nations du Québec : « *Je me suis tourné vers ceux qu'on tente d'ignorer, qui vivent en un tiers-monde imposé, au cœur même de ce paysage que j'aime tant.* » Il en est résulté une création théâtrale et vidéographique, entre fiction et documentaire, qui questionne sur le rapport, non seulement des Québécois et Canadiens mais de tout un chacun, aux réserves (autochtones ou naturelles) et à la colonisation du territoire comme de la pensée.

Serait-il possible, à travers l'histoire de ces peuples dépossédés, à travers leurs réalités, de voir notre propre colonisation, celle qu'on s'impose en tant qu'individu, en tant que nation, qu'on impose à un territoire ? Serait-il possible d'apprendre d'eux, de voir comment ils ont survécu, comment ils se décolonisent ? Telles sont quelques-unes des questions que pose ce récit polyphonique conçu tel un road-trip, qui mêle les réflexions intimes de Philippe Ducros et des témoignages récoltés, portés par les comédiens innus Marco Collin et Sharon Fontaine-Ishapatao, avec, en toile de fond, une installation vidéographique d'Éli Laliberté. Spectacle en français, innu-aimun et anglais, surtitré en français. À partir de 14 ans.

Les 21 et 22 octobre, 21 heures Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com



EXPOSITION

Rue Sainte-Élisabeth, Carrughju Santa Lisabetta

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le bâtiment portait le nom de *Conservatorio delle oneste figlie di Santa Elisabetta*. Il fut l'un des quatre couvents de femmes que comptait la ville de Bastia. Au cours du temps, il connut différentes vocations successives : couvent pour les sœurs tertiaires franciscaines, caserne militaire, établissement d'enseignement des frères des écoles chrétiennes, et enfin, occupation par les sœurs de la communauté du Bon pasteur qui y hébergeront un orphelinat et des locaux d'enseignement. On le connaît du reste mieux aujourd'hui sous l'appellation Le Bon Pasteur. En 2009, la Ville de Bastia a fait l'acquisition de cet ensemble immobilier dont l'entrée se situe au numéro 13 de la rue Sainte-Élisabeth. Une réflexion collective est menée sur la gestion future de ce lieu bien connu de la population bastiaise et, dans le cadre du Contrat de ville de l'Agglomération de Bastia, avec le soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, un projet a été mené par la photographe Valérie Rouyer et le journaliste et écrivain Jérôme Camilly qui ont interrogé la mémoire du lieu à travers les témoignages d'anciennes pensionnaires et de personnes ayant travaillé au Bon Pasteur, de 1933 à 1992. Il en résulte un livre, traduit en corse par Jean-Marie Arrighi, et une exposition constituée de 42 photographies (noir et blanc et couleurs) : portraits de témoins en noir et blanc réalisés à la chambre, photographies d'archives issues de collections particulières datant des années 1930 jusqu'aux années 1990, extraits de la presse locale et photographies récentes du Bon Pasteur en couleurs et en noir et blanc également réalisées à la chambre photographique.

Jusqu'au 29 octobre 2021. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



ARNAQUES SUR INTERNET

CES PIÈGES QUI GUETTENT LES ADOLESCENTS



Ils ont beau maîtriser les arcanes d'Internet bien mieux que nombre d'adultes, être moins impressionnables que les enfants, adolescents et jeunes adultes n'en sont pas moins susceptibles d'offrir une cible de choix aux escrocs tapis sur la toile. Des produits de marque contrefaits aux offres d'emploi trop belles pour être vraies, Benoit Grunemwald, expert en cyber-sécurité à Eset France, passe en revue les stratagèmes les plus courants utilisés par les fraudeurs pour soutirer aux adolescents leur argent et leurs données personnelles.

People, produits de luxe, bourses d'études, jobs et sites de rencontres, le top 5 des arnaques

Première source de risque identifiée, les escroqueries sur les réseaux sociaux. En effet, «*les médias sociaux étant le terrain de jeu numérique de la plupart des adolescents, il est normal que des pirates tentent de les cibler là où ils passent le plus de temps*» souligne Benoit Grunemwald, expert en cyber-sécurité à Eset France. Spécialisée dans la protection antivirus et plus généralement la vie numérique, Eset a été fondée voilà près de trente ans en Slovaquie par Peter Paško et Miroslav Trnka, qui étaient alors deux jeunes programmeurs et qui, ayant découvert l'un des premiers virus informatiques, «*Vienna*», avaient écrit un programme permettant de le détecter.

Certaines des arnaques les plus courantes se présentent comme des liens vers des articles de tabloïds aux titres accrocheurs ou choquants concernant la vie des célébrités. Mais le fait de cliquer sur un tel lien amène à se trouver redirigé vers un site web malveillant. Par ailleurs, «*les escrocs peuvent également contacter directement leurs victimes par le biais de messages proposant de participer à des concours ou des loteries. Là encore, le lien partagé redirigera quasi-systématiquement vers un site web frauduleux qui infestera les appareils de logiciels malveillants ou tentera d'arracher des informations sensibles.*»

Autre arnaque très courante en ligne, celle qui concerne de faux produits de luxe vendus au rabais. Elle prolifère notamment via de fausses publicités sur les médias sociaux, avec des offres de produits de luxe affichant des prix ridiculement bas. Pour rendre leurs offres attrayantes, les escrocs essaient de proposer des produits qui ont toutes les chances de séduire les adolescents, tels que des baskets en édition limitée, des vêtements de marques connues et habituellement très chères ou de fausses boutiques en ligne. Ici, «*la ruse consiste à créer un faux site Web de vente qui propose un large assortiment de ces produits. Cependant, une fois que vous aurez effectué l'achat, vous recevrez au mieux un produit de contrefaçon, sinon rien du tout. Et dans le pire des cas, les cybercriminels accumuleront les dépenses sur la carte de crédit utilisée.*» Mais les cyber-fraudeurs tablent aussi sur les inquiétudes de nombreux jeunes quant à leur avenir et aux moyens de financer des études ou une formation: «*à l'approche de l'obtention du baccalauréat, les adolescents commencent à se tourner vers la prochaine étape de leur vie, les études supérieures. Et avec ceci, c'est le début de la période des demandes de bourses.*» Une autre arnaque courante est donc celle qui porte sur de fausses bourses d'études: «*Les escrocs tentent alors d'attirer les étudiants à la recherche d'une aide financière en créant*

des bourses d'études frauduleuses, qui prennent diverses formes. Ces faux programmes de bourses d'études exigent souvent que le candidat paie de supposés frais d'inscription. Malheureusement, il n'y a pas de bourse à obtenir et le fraudeur empêche les frais.»

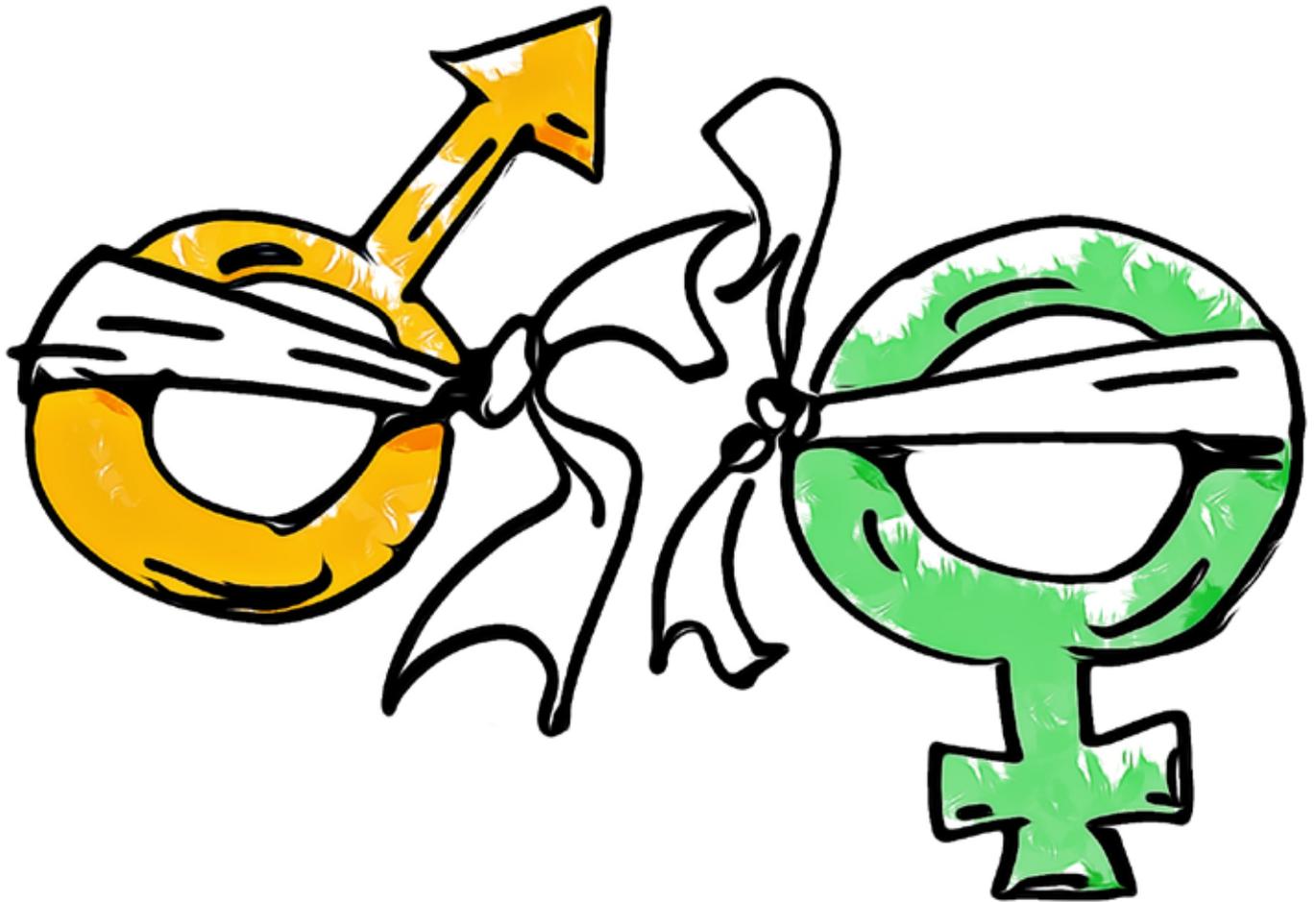
Dans le même ordre d'idée, on trouve, assez logiquement, les arnaques relatives à l'emploi puisque, pour couvrir leurs frais, beaucoup d'étudiants ou d'adolescents vont se mettre en quête d'un emploi saisonnier ou à temps partiel. Dans ce cas, afin de cibler les jeunes demandeurs d'emploi, les cybercriminels créent des offres d'emploi frauduleuses qui semblent généralement très alléchante, trop même. Ils publient de fausses offres d'emploi sur des sites d'emploi légitimes et proposent généralement des postes qui permettraient de travailler à domicile tout en gagnant un gros salaire. «*Le but ultime est de soutirer à leurs cibles des informations personnelles qui seront ensuite utilisées pour diverses activités illicites, comme l'ouverture de comptes bancaires au nom de leurs victimes ou le vol de leur identité pour falsifier des documents.*»

Enfin, au top 5 des pièges, figurent les «*arnaques romantiques*» puisque, comme c'est le cas pour beaucoup de produits et services à l'ère du numérique, la recherche d'une relation amoureuse s'est également déplacée en ligne. Aussi, les plateformes de rencontres en ligne sont devenues des terrains de chasse à ne surtout pas négliger, pour les experts des arnaques amoureuses. Et l'attrape-cœurs a bien vite fait de devenir un attrape-nigauds cauchemardesque. «*Ces fraudeurs ne se contentent pas de fréquenter les sites de rencontre: ils parcourent souvent les médias sociaux et contactent leur proie par messages privés. La ruse consiste souvent à se faire passer pour une personne que leur cible trouvera attirante. L'escroc va ensuite la courtiser jusqu'à ce qu'il atteigne son objectif ultime: lui soutirer de l'argent. Malheureusement, dans certains cas, les cybercriminels optent pour des tactiques douteuses, par exemple en manipulant leurs cibles pour qu'elles partagent des photos osées, puis en les faisant chanter pour qu'elles versent de l'argent, en menaçant de diffuser les photos incriminées à leurs proches et au public si elles ne paient pas.*»

Qu'il s'agisse de chercher un travail, l'âme sœur ou de faire une bonne affaire, le conseil de Benoit Grunemwald est d'avoir toujours à l'esprit que «*l'une des règles d'or de l'internet est la suivante: "si ça semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas". Méfiez-vous de toute offre trop alléchante, quel que soit le domaine. La vigilance reste le maître mot pour protéger votre sécurité en ligne.*» ■ AN

«*Si ça semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas.*»

LA LANGUE CORSE (MODERNE) EST-ELLE SEXISTE ?



Malgré son titre [volontairement] accrocheur, cette chronique porte sur le genre des mots en corse. Il s'agit donc de linguistique: mais il est difficile aujourd'hui de parler de « masculin » et de « féminin » sans évoquer la question du sexisme dans la langue. La notion de *linguistic sexism* a été élaborée aux États-Unis à partir des années soixante dans le cadre des études sur la manifestation de la différence sexuelle dans le langage. Le retentissement n'a pas été le même dans tous les pays: la linguistique italienne, par exemple, n'a pas prêté beaucoup d'attention au phénomène, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs, en France et en Espagne [Elisabeth Burr, <https://bit.ly/2XNv6m6>]: nous y reviendrons. « Auteur » ou « auteure »? Ajouter un e n'améliore en rien la condition de la femme. Quant à l'écriture inclusive, elle ne fait qu'introduire une complication ultérieure dans une orthographe française déjà bourrée d'incohérences [voir notamment MarieTrepis: « *Dire que la langue est sexiste n'a aucun sens* », <https://bit.ly/39IUaNH>].

• LE GENRE DES NOMS EN CORSE

Ces affirmations n'engagent que moi. Je m'empresse d'ajouter qu'il sera seulement question ici du genre des noms en corse, où la fluctuation masculin/féminin tend à devenir aussi fréquente qu'en français: le contact entre les deux langues est d'ailleurs à l'origine d'une insécurité linguistique galopante, et de variations qui n'ont parfois rien à voir avec la différenciation

géographique interne. On sait par exemple que *art* se dit *arte* dans le Cismonte et *arti* dans le Pumonte [où -e final atone est exclu]. Cette variation phonologique n'explique pas la variation de genre: pour *art vivant*, on trouve à la fois le féminin [*arte/arti viva*] et le masculin [*arte/arti vivu*]. Signalons en passant qu'en français le genre de « art » a varié dès les premiers temps de la langue: on le trouve, dans les plus vieux textes, tantôt féminin [ce qui est le genre étymologique], tantôt masculin; il n'était pas encore fixé au xvi^e siècle; aujourd'hui, le masculin a prévalu". Le *Littre* cite Montaigne: « *Que devient cette belle art ?* » [xvi^e siècle].

En ce qui concerne l'innovation qui voit les trois genres latins [masculin, féminin, neutre] se réduire à deux avec la disparition du neutre, elle concerne l'ensemble des langues romanes et donc le corse. Cette tendance, déjà présente en latin, a comme résultat le plus fréquent le passage des substantifs neutres dans la catégorie des substantifs masculins [par exemple *vinum*, neutre latin donne en corse *u vinu*, masculin]. Le troisième cas latin n'existe pratiquement plus aujourd'hui avec sa fonction primitive, ou n'existe qu'à l'état de « fossile ». À ce sujet d'ailleurs, le corse a une spécificité: quand l'opposition de genre n'est pas pertinente, on emploie en corse un « féminin figé »: *A sò* [français je LE sais, italien LO so]. Contrairement à l'italien ou aux autres langues qui connaissent ce phénomène de manière sporadique [français *se LA couler douce*, italien *come te LA passi? comment ça va?*], le corse se sert systé-

matiquement du féminin en fonction de neutre, non seulement pour les pronoms mais chaque fois que la catégorie du genre n'est pas pertinente [hè verA, en italien è verO, c'est vrai].

Le genre de l'étymon latin n'est pas toujours maintenu dans les langues romanes, notamment en ce qui concerne les non-animés, ou les êtres non sexués [on parle de genre grammatical opposé au genre naturel. Les mots les plus exposés au changement de genre [par rapport au latin] sont ceux qui ont une finale autre que u et a, une initiale vocalique [l'article, indifférencié, ne donne aucune indication] et appartiennent au vocabulaire abstrait ou peu fréquent. Nous avons vu le cas de arte/

arti, issu du féminin en latin arte [m] mais masculin en français moderne et parfois en corse où le genre féminin étymologique reste cependant majoritaire dans la littérature [70 % environ] malgré l'influence grandissante des médias [cf. les émissions de France 3 Corse ViaStella: Arte Vivu, spectacles vivants]. Mais ce genre d'interférences se produit également avec les mots à initiale consonantique, et même quand la finale n'est pas ambiguë. Les exemples sont nombreux; nous examinons ici le cas d'un terme à l'origine «savant» mais qui fait désormais partie du vocabulaire courant: l'équivalent corse du français orchestre. est rare dans le vocabulaire non-traditionnel

LANGUE CORSE: ORCHESTRU OU ORCHESTRA?

EXEMPLE	GENRE	AUTEURS	NOTES
UN orchestrU [classicU]	masculin en -U: le plus fréquent	M.Ceccaldi; A.D.Monti ...	voyelle finale en -U, même genre qu'en français
UN orchestrA [classicU]	masculin en -A: en progression	P.Marchetti, Muntese, Educorsica...	voyelle finale en -A, même genre qu'en français [récent]
UN'orchestrA [classicA]	féminin en -A très rare:	A.F.Filippini	voyelle finale en -A, même genre que dans TOUTES langues romanes [sauf en français où le masculin s'est imposé seulement à partir du XIX ^e]
UrchestrA [UrchestrU]	fermeture du O désaccentué: rare	Educorsica	La «svucalatura» caractéristique du corse est rare dans le vocabulaire non-traditionnel

Comme on le voit dans le tableau synthétique ci-dessus, tous les équivalents romans du terme «savant» orchestre sont issus du féminin latin orchestra [issu du grec].

Le genre féminin du latin est conservé dans toutes les langues romanes, sauf en français moderne [le genre était hésitant jusqu'au XVIII^e siècle; au Québec, et même en France le mot est souvent employé au féminin: une orchestre]. En corse, le genre est masculin [donc en -U] sur le modèle du français: un orchestru.

Récemment, on atteste un orchestra, avec le genre masculin du français et la surprenante voyelle finale -A de l'italien [féminin], sur le modèle des masculins savants d'origine grecque du type u sistema [influencé par l'italien il sistema]. Cependant, u sistemO est aussi très fréquent, surtout à l'oral et dans la langue populaire.

La langue corse est prise «en sandwich» entre le marteau français et l'enclume italienne. En cas de doute, on a recours au dictionnaire italien sans forcément maîtriser le fonctionnement d'une langue qui, selon l'expression de la linguiste italienne Annalisa Nesi, n'est plus qu'un «écho» en Corse. En italien, la terminaison -A est habituelle au féminin singulier [orchestrA classicA comme musicA classicA], sauf pour quelques exceptions «savantes» [souvent en -MA], d'origine grecque mais passées par le latin: un sistemA. Mais en italien comme en corse subsistent des formes plus «normales» [un sistemO/un sistemU] car la langue populaire considère comme un «contresens» d'attribuer la terminaison du féminin à des mots masculins: «La lingua del popolo, a cui la desinenza femminile

in parole maschili pare un controsenso, le trasforma volentieri in parole in -o: pirato, pilota, sofisto, procaccio, idioto, fascisto. Il linguaggio del Belli ci offre patriotto, solomito, monarco, sistemo...»*

Le phénomène d'insécurité linguistique engendre ainsi des «monstres» hybrides comme la forme corse un orchestrA: genre masculin du français et terminaison «féminine» [mal interprétée] des mots savants italiens. Ce qui n'empêchera [peut-être] pas la forme hybride de devenir la «norme», au détriment de la forme courante encore majoritaire dans la langue corse vivante: le même type de phénomène se produit dans toutes les langues, chacune ayant ses raisons que la raison ne connaît pas.

Même un partisan du modèle italien comme Pascal Marchetti préconise dans son dictionnaire un orchestra [masculin comme en français]. N'en déplaise au «sommo poeta» corse Anton Francesco Filippini qui écrivait un'orchestra [l'apostrophe est révélatrice du féminin] dans ses Poesie [première édition 1929]: «Un'orchestra di fucili / discitatu l'ha di novu, / chi la polvera ragiona / da Niolu a Pontenovu».

Mais l'apostrophe «accusatrice» a disparu [un orchestra] dans [presque] toutes les citations en langue «modernisée» du «poète français naturalisé italien d'expression corse» [encyclopédie Larousse], et le mot en question est absent de son dictionnaire posthume [1999]... ■ Jean CHIORBOLI

*[Gerhard Rohlfs, 1966-1969:

Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti, Einaudi]

CARNETS DE BORD

LE JOURNALISTE, L'ÉVÊQUE ET L'ANCIEN PREMIER MINISTRE



L'un était connu du grand public, notamment grâce à sa peu flatteuse marionnette des Guignols de Canal Plus. L'autre était estimé et reconnu dans les milieux de la presse catholique. Étienne Mougeotte et José de Broucker sont morts à quelques jours d'intervalle, en ce début d'octobre, et représentent une époque de la presse qui peu à peu sous nos yeux disparaît. Il se trouve que j'ai travaillé avec chacun d'eux. Étienne Mougeotte, dans la mémoire de beaucoup, ce sont les sifflets du 10 mai 1981. Il a incarné, et pour longtemps, l'un des deux visages qui annoncèrent la victoire de François Mitterrand à 20 heures, ce dimanche-là, l'autre étant celui de Jean-Pierre Elkabbach. L'un comme l'autre payèrent un soutien par trop voyant à Valéry Giscard d'Estaing, le président battu, et furent renvoyés de leurs entreprises respectives, Europe 1 et Antenne 2. En 1981 avec la gauche, comme avec les gaullistes puis les pompidoliens quelques années plus tôt, c'était une habitude : ceux qui « persiflaient », on les virait.

Pour Étienne Mougeotte, qui avait à l'époque été journaliste à France Inter, présentateur du journal télévisé de 20 heures (renvoyé pour impertinence !), une carrière brillante se profilait. Il fut successivement directeur de *Télé 7 Jours* et du *Journal du Dimanche* avant de passer par RTL puis de devenir, pendant vingt ans, le tout-puissant directeur des programmes de TF1. Plus tard, il fut le directeur du *Figaro* puis celui de Radio classique. Partout où il passait, audiences et tirages décollaient.

On me dira qu'il fut aussi le serviteur zélé de ses patrons, notamment au *Figaro* où [quelle surprise !] il militait en 2012 pour la réélection de Nicolas Sarkozy. Imaginait-on le grand quotidien de la droite française depuis 1826 promouvoir la candidature d'un socialiste ? Étienne Mougeotte ne fut d'ailleurs pas très bien récompensé : le propriétaire du *Figaro*, Serge Dassault, avait des Rafale à vendre et devait donc être en bons termes avec le président François Hollande. Exit donc Mougeotte, qui fut viré sans ménagement, prié à midi d'être parti le soir et invité à ne pas faire de pot de départ dans les locaux du quotidien. Comme quoi le zèle (qui « effleure la duperie », selon Balzac) ne paie pas.

Je ne suis pas sûre que de telles carrières soient encore possibles aujourd'hui. Ni qu'il y ait sur la place beaucoup de journalistes qui, comme Mougeotte, aient déjà tout lu et tout vu à 9 heures du matin, s'intéressant à tout et sachant à peu près tout de l'actua-

lité, du sport à la musique en passant par l'économie, la santé, le cinéma et, bien sûr, la politique.

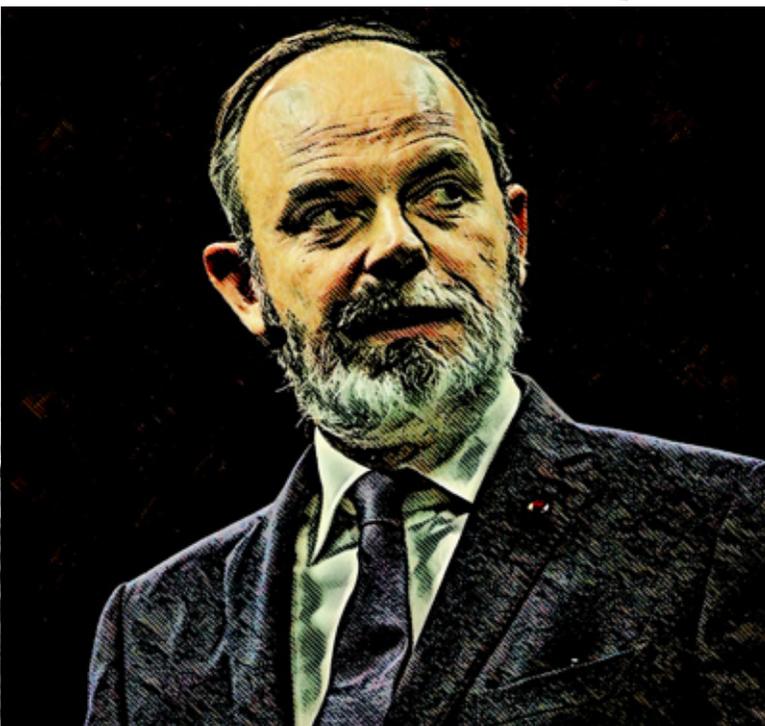
Moins sur le devant de la scène, José de Broucker fut un pilier de la presse catholique pendant plusieurs décennies. Dans les années 1960, il avait suivi les travaux de Vatican II, qui révolutionna l'Église. À 90 ans, lors d'un déjeuner pris avec lui juste avant le premier confinement, il évoquait encore ses projets de traduction d'écrits de Dom Helder Camara, l'archevêque brésilien des pauvres, dont le procès en béatification a débuté en 2013. Il était l'ami de Dom Helder et son biographe.

Chacun des deux hommes, avec des caractéristiques bien différentes, fut un modèle pour des générations de journalistes. On apprenait toujours à leurs côtés. Cela valait bien un petit hommage.

L'ÉGLISE DANS LA TOURMENTE

De l'art de transformer une initiative saluée par tous en une polémique hasardeuse : c'est souvent comme ça avec l'Église de France, dont les évêques, prêtres et responsables n'ont pas un grand sens de la communication. Ainsi avec le remarquable rapport établi par la « *Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique* » (Ciase). Initiée par la Conférence des évêques et la Conférence des religieux et religieuses de France, la commission a rendu ce constat effrayant : entre 1950 et 2020, le nombre de victimes mineures d'agressions sexuelles commises par des prêtres, diacres, religieux ou religieuses s'élève à 216 000 personnes. En élargissant aux laïcs travaillant avec l'Église (un tiers des cas), on aboutit à 330 000 personnes. Commentaires et réactions : « *un séisme* », « *un ouragan* », « *une commotion* » provoquant « *honte* » et « *effroi* ». Ces mots ne sont pas excessifs.

C'est bien la Conférence des évêques qui, après des années d'aveuglement, avait pris la courageuse initiative de créer cette commission et d'en confier la présidence à Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État et respecté de tous. Bien malgré lui, sans doute, l'actuel président de la Conférence des évêques, Éric de Moulins-Beaufort, a balayé ce côté positif par une phrase prononcée sur France Info : « *Le secret de la confession s'impose à tous et est plus fort que les lois de la République.* »



D'après photo DR

Du coup, on ne parle plus que de cela. Il y a le droit canonique d'un côté, le droit tout court de l'autre, avec des conclusions qui ne sont pas aussi limpides que les apprentis juristes des réseaux sociaux l'ont décrété. Car s'il est vrai que la non-dénonciation de certains crimes et délits est sanctionnée par la loi, des exceptions sont prévues pour les personnes astreintes au secret, dont les prêtres. La révélation d'une information recueillie dans le cadre de ce secret est également prévue par la loi, et punie. «*Il y a trois secrets plus sacrés que les autres: médecin, avocat et prêtre*», assure dans *Le Monde* Me Jean Boudot, avocat au barreau de Marseille. Mais, dira-t-on, il y a aussi le principe de non-assistance à personne en danger. Beau débat juridique en perspective, jusque dans le bureau du ministre de l'Intérieur et ministre des Cultes, où Éric de Moulins-Beaufort était «*convoqué*» le 12 octobre.

À la suite de cette rencontre, la Conférence des évêques a prestement corrigé le tir : «*L'ampleur des violences et agressions sexuelles sur mineurs révélées par le rapport de la Ciasse impose à l'Église de relire ses pratiques à la lumière de cette réalité. Un travail est donc nécessaire pour concilier la nature de la confession et la nécessité de protéger les enfants.*»

Par une faute de communication, le président de la Conférence des évêques a déplacé le sujet et dirigé malgré lui l'opprobre vers l'Église alors que le travail encourageant la Ciasse méritait surtout le respect. Le résultat est accablant, mais la méthode a été la bonne. Qui plus est, l'Église catholique avait anticipé le rapport en prévenant les catholiques pratiquants, en organisant des réunions, voire en projetant des films qui jettent un regard cru, mais hélas attendu, sur l'ampleur du drame. Dans ce travail, Éric de Moulins-Beaufort était en première ligne. On peut espérer qu'on en revienne au cœur du sujet: les dérives et les victimes. La réflexion sur le secret de la confession n'est qu'une des nombreuses pistes de la Commission Sauvé: recrutement, formation, prévention, écoute, sans oublier la délicate indemnisation des victimes, sujet sur lequel les catholiques ne sont pas d'accord entre eux. On en reparlera donc, au-delà des polémiques.

CAP SUR... 2027

À quoi joue Édouard Philippe? L'ancien Premier ministre d'Emmanuel Macron, venu de la droite juppéiste, a voulu comme tout le

monde créer son propre parti politique, ce qui présente un double avantage: celui d'avoir sa propre boutique et celui de pouvoir présenter, aux élections législatives, des candidats dont le nombre de voix décidera du financement public du parti pour les cinq années suivantes.

Pour Édouard Philippe, ce sera donc Horizons. Mais pour quoi faire? Dans l'hypothèse d'une défaite d'Emmanuel Macron en avril 2022, on ne voit pas trop quoi à part tenter de devenir le chef de l'opposition. Dans l'hypothèse d'une victoire, en revanche, il y a pour lui la possibilité de s'installer durablement dans le paysage politique, sans doute en redevenant député, afin de préparer... l'élection présidentielle de 2027.

C'est l'engrenage fatal du quinquennat, surtout depuis que le président ne peut en faire que deux. La question ne s'était posée ni avec Nicolas Sarkozy, battu en 2012, ni avec François Hollande, forfait en 2017. Avant eux, les présidents ayant effectué deux mandats, François Mitterrand et Jacques Chirac, pouvaient en tenter un troisième mais n'étaient pas en situation de le faire pour des raisons de santé.

La tentation d'Édouard Philippe pourrait aussi signer le dernier épisode du hold-up d'Emmanuel Macron sur la politique française. Si Emmanuel Macron est réélu en 2022 et que la droite, rongée par la droite extrême, ne parvient pas à redresser la tête, le parti d'Édouard Philippe pourrait attirer à lui les électeurs les plus à droite de La République en marche et les électeurs les plus à gauche des Républicains. Laurent Wauquiez, ancien président de LR, qui semble avoir fait une croix sur l'élection présidentielle de 2022 et n'a que 46 ans (Édouard Philippe en a 51), fait sans doute le même calcul.

Tout cela n'est que de la politique fiction et les préoccupations des Français sont ailleurs. Certes. Mais c'est l'une des désastreuses conséquences du quinquennat et de la limitation à deux quinquennats: la campagne de 2027 commencera au lendemain de l'élection présidentielle de 2022. Moralité: il ne fallait pas voter pour le quinquennat, adopté par référendum [tout le monde semble l'avoir oublié] en 2000 par 73,21 % des voix... mais avec seulement 30,19 % de votants. Les abstentionnistes ont peut-être eu tort. ■ **Béatrice HOUCARD**



**agir
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE PERFORMANT

➔ **DE CONSOMMATION**

⊕ **DE CONFORT**

OPTEZ POUR LA CLIMATISATION
RÉVERSIBLE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE* DE **500 €**

Faites une simulation de prime et demandez un
devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur
corse.edf.fr/agirplus/